

RAPPORT ANNUEL



Préambule

- **Les objectifs stratégiques d'EDORA :**

- Anticiper et répondre aux besoins des membres de la fédération.
- Positionner EDORA en tant qu'acteur incontournable de la transition énergétique et interlocuteur privilégié au sein du secteur énergétique belge, wallon et bruxellois.
- Favoriser les échanges entre les membres de la fédération et poursuivre la diversification du « membership ».

- **Les priorités de la fédération s'articulent autour :**

- D'une sécurisation du cadre d'investissement et de développement des filières participant à la transition énergétique.
- D'une intégration progressive et ambitieuse des renouvelables dans les réseaux et les marchés.
- Du développement des outils de flexibilité et de stockage.
- De la mise en place, à terme, d'une économie décarbonée compétitive sans subside. Une tarification carbone incitative permettant d'internaliser les externalités de toutes les sources d'énergie devrait constituer, à ce titre, un des outils dans la perspective d'une évolution accélérée du mécanisme de soutien aux renouvelables.

- **Nos actions se basent sur :**

- L'élaboration de propositions, d'analyses et de mesures politiques concrètes.
- La nécessité de lever une série de contraintes au développement des filières renouvelables.
- L'importance de développer une vision stratégique qui facilite la transition énergétique vers un système énergétique plus durable, plus flexible et socialement acceptable. Une telle transition énergétique devra être considérée comme une des réponses prioritaires aux crises économiques, environnementales, sanitaires, climatiques et sociales que nous connaissons et pourrions connaître à l'avenir.
- La réponse, au quotidien, aux besoins des membres de la fédération et l'anticipation des besoins futurs via une exploration des opportunités de développement des secteurs de la transition énergétique.

Bilan 2021

L'année 2021 et le début 2022 ont été marqués par **différents changements fondamentaux de contexte** pour la fédération :

- La Belgique aborde la dernière ligne droite dans la perspective de la fixation de l'échéancier de **sortie du nucléaire**. Le rôle d'EDORA est fondamental afin de placer la transition énergétique au cœur de ce débat et de faire en sorte que les décisions prises répondent aux enjeux climatiques, économiques et de sécurité d'approvisionnement, tout en accélérant la mise en place d'un système énergétique durable.
- L'issue de ce dossier a pris une tournure inattendue suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, aux **enjeux géopolitiques et d'indépendance énergétique** vis-à-vis des combustibles fossiles et à la **hausse vertigineuse des prix de l'énergie**.
- Différents niveaux de pouvoir se sont lancés dans un processus de **révision à la hausse de leur niveau d'ambition climatique** (nouveau cadre européen, nouveaux engagements fédéraux et processus de révision du PACE2030 wallon), offrant ainsi un cadre permettant l'accélération de la transition énergétique.
- En dépit de ces enjeux fondamentaux favorables à une accélération de la transition énergétique, un **scepticisme local** reste de mise quant au déploiement des filières renouvelables couplé à un manque, à notre analyse, de réalisation, dans le chef des autorités, d'une balance des intérêts entre les enjeux environnementaux et énergétiques locaux et globaux.
- Les différents niveaux de pouvoir réfléchissent à **adapter les stratégies et niveaux de soutien** aux énergies renouvelables via une adaptation de certains mécanismes existants, une aide ponctuelle à certaines filières émergentes (via le plan de relance), un nouveau cadre ou une stratégie de soutien sectoriel ou encore via des soutiens indirects et/ou alternatifs.
- La **crise sanitaire du Covid-19** a continué à toucher la Belgique en 2021 et a eu des conséquences concrètes sur le prix des matériaux et l'allongement des durées de livraison. Cette crise constitue également un incitant pour baser une partie de la relance économique du pays sur un modèle énergétique plus durable et décentralisé, accélérant la lutte contre les changements climatiques, vecteurs potentiels de nouvelles crises sanitaires.

Bilan 2021

Ce contexte particulier a naturellement influencé le travail au quotidien de la fédération, détaillé dans ce rapport annuel.

Les principales thématiques qui ont été traitées et instruites en 2021/ début 2022 portent sur :

- **Intégration des recommandations politiques d'EDORA dans les priorités énergétiques des différents gouvernements** : EDORA avait proposé dans son mémorandum pour les élections 2019 une cinquantaine de recommandations politiques majeures afin d'alimenter la réflexion des futurs gouvernements pour négocier au mieux le virage de la transition énergétique tout en apportant une réponse aux enjeux climatiques de plus en plus criants. En 2021, EDORA a décliné ces recommandations en propositions de mesures prioritaires et urgentes défendues au niveau médiatique, par voie parlementaire et lors de rencontres individuelles avec les différents ministres en charge. Celles-ci ont été intégrées dans les positionnements de la fédération en 2021 et début 2022 et en particulier, au niveau wallon, dans le cadre du processus en cours de révision à la hausse de l'ambition du Plan Air Climat Energie 2030 (PACE 2030). Toujours sur le plan wallon, les pressions de la fédération ont permis un lancement, parfois tardif, de certains chantiers essentiels à la transition énergétique (nouvelle méthodologie de soutien, Pax Eolienica II, élargissement ponctuel d'enveloppes CV, stratégie biomasse...). Sur le plan fédéral, EDORA a été entendue dans son appel à la prise de mesures accompagnatrices de la décision relative à la prolongation de la durée de vie de deux tranches nucléaires. En effet, la réunion du kern du 18 mars 2022 a adopté certaines des mesures emblématiques de la fédération (ex. : relatives aux procédures au Conseil d'Etat et aux contraintes aéronautiques), assorties de certains échéanciers ou objectifs quantitatifs pour en étayer le niveau d'importance.

Bilan 2021

- **Suivi de la mise en œuvre des engagements politiques:** EDORA assure un processus d'évaluation continue des actions gouvernementales. En 2021, EDORA a initié l'élaboration d'une analyse pointue (dossier par dossier) de l'action du Gouvernement wallon en matière de transition énergétique, en étudiant non seulement l'état d'avancement des dossiers-clés mais également la pertinence de leur contenu. Ce travail a débouché sur un « bulletin » par grande thématique qui a été présenté aux ministres concernés et qui a engendré différentes interpellations médiatiques et parlementaires. Ce processus a permis d'œuvrer à une accélération du lancement de certains dossiers-clés.
- Afin d'asseoir sa place d'interlocuteur incontournable du secteur de l'énergie, EDORA a continué à affiner sa vision énergétique. EDORA a commandité une analyse du **potentiel de flexibilité en Belgique** aux horizons 2030 et 2035, qui vise à identifier les différentes catégories de flexibilité et à en faire une analyse de potentiel de développement. Cette étude a également permis de démontrer la complémentarité des profils de production d'électricité éolienne et PV en Belgique via une analyse statistique à cet égard.
- **L'évolution à court, moyen et long termes des mécanismes de soutien aux renouvelables :** EDORA continue à plaider pour un soutien prévisible et suffisant ne générant pas d'effet d'aubaine. A moyen et long termes, EDORA s'inscrit dans le concept d'une économie décarbonée compétitive sans subsides. Pour ce faire, une tarification carbone incitative permettant d'internaliser les externalités de toutes les sources d'énergie devrait enfin rendre les filières renouvelables plus compétitives et éviter un recours au mécanisme de soutien. Au niveau wallon, EDORA a participé aux différentes consultations relatives à l'adaptation du mécanisme de soutien à l'électricité verte. Certaines demandes essentielles d'EDORA sont ainsi prises en considération par l'autorité (ex: utilisation des meilleures technologies disponibles). EDORA a également obtenu une nouvelle prolongation de la méthodologie actuelle, afin de réduire autant que possible le vide juridique qui pesait sur le secteur. EDORA a également été partiellement entendue sur une adaptation ponctuelle nécessaire de la taille des enveloppes de CV. EDORA a aussi défendu l'instauration d'un mécanisme de soutien beaucoup plus direct au gaz renouvelable, sortant du système des certificats verts, et la mise en place d'un soutien pour le biogaz carburant, afin d'accélérer le développement du bioCNG wallon.

Bilan 2021

- **Vers une tarification plus intelligente et une optimisation de l'autoconsommation collective** : EDORA a continué à plaider pour la mise en place d'un modèle tarifaire qui incite à la gestion intelligente des réseaux et qui permette le développement d'un marché de la flexibilité. EDORA a ainsi suivi de près la transposition de différentes directives européennes à cet égard (directives « énergies renouvelables » et « marché de l'électricité ») avec une attention particulière sur le rôle de plus en plus important que seront amenés à jouer le partage et les communautés d'énergie dans la transition énergétique. Un des enjeux de ces transpositions pour EDORA consiste à encourager la production et l'autoconsommation collectives de renouvelables au sein d'un même immeuble ou de communautés d'énergie renouvelable via des frais d'accès aux réseaux reflétant les coûts (frais nuls ou réduits selon les périmètres au sein desquels ont lieu les partages d'énergie sous-jacents). Ces transpositions comprennent également diverses dispositions encadrant la future méthodologie tarifaire applicable aux GRD, qui occupera la fédération dans les prochains mois. EDORA a continué à plaider pour un déploiement accéléré des compteurs communicants, outils essentiels à la mise en place d'une tarification plus incitative.
- **Raccordement au réseau**: EDORA a relayé la croissance importante et peu justifiable des coûts de raccordement au réseau en demandant qu'une solution soit rapidement trouvée. EDORA a également continué de plaider pour limiter, autant que possible, les capacités flexibles, notamment via une approche en termes de MWh et l'élargissement du champ d'application du mécanisme de compensation.
- **Appel à l'établissement d'un cadre de développement pour les filières renouvelables** : afin d'optimiser l'exploitation des bioénergies en Wallonie, EDORA estime fondamental que la région se dote d'une Stratégie wallonne « Biomasse-Energie » cohérente et incitative (inventaire des gisements, stratégie de déploiement, activation d'un soutien adéquat et promotion active du bois dans la construction en synergie avec le bois-énergie) et d'un cadre de déploiement pour les unités biogaz (avec les enjeux en matière de durabilité). EDORA propose aussi l'élaboration d'un cadre de développement du PV industriel et commercial basé, notamment, sur un soutien adéquat (avec une approche et un taux d'octroi spécifiques pour les grands systèmes) et une optimisation des possibilités d'autoconsommation, ainsi qu'un cadre clarifié permettant le déploiement, quand c'est possible, de l'agrivoltaïsme. En éolien, EDORA a appelé à la relance d'un processus de « *Pax Eolienica* » visant à encadrer la libération et la clarification des contraintes persistantes à l'installation en Wallonie. Celui-ci implique une concertation accrue avec le gouvernement fédéral, dans le cadre des mesures accompagnant la prolongation de deux tranches nucléaires.

Bilan 2021

- **Vers une sécurisation juridique accrue du secteur éolien et l'utilisation des meilleures techniques disponibles** : EDORA a continué à plaider pour réduire les délais de recours en annulation au Conseil d'Etat et a obtenu un engagement du gouvernement fédéral à cet égard. EDORA a également développé un guide de bonnes pratiques sur les demandes de permis, basé sur la jurisprudence du Conseil d'Etat, à l'attention des membres. EDORA a aussi obtenu que le nouveau Gouvernement wallon s'engage à installer les meilleures technologies disponibles (éoliennes de plus grandes tailles) et EDORA propose ainsi d'adapter les critères de distances aux zones d'habitat. L'autorité wallonne a enfin accepté de considérer une approche incitative du niveau de soutien au profit des meilleures technologies éoliennes disponibles.
- **Vers une politique d'octroi de permis cohérente avec les engagements climatiques et énergétiques régionaux**: un travail spécifique a été réalisé par EDORA en 2021 pour analyser les freins à l'octroi de permis PV et éolien. EDORA a mis en évidence un manque de prise en compte, dans le chef de l'autorité, de la balance entre les intérêts locaux et régionaux et appelle ainsi l'ensemble du gouvernement à se montrer cohérent avec les engagements pris dans la Déclaration de politique régionale.
- **Déploiement des réseaux de chaleur** : EDORA a poursuivi l'organisation d'évènements relatifs au développement des réseaux de chaleur, afin notamment qu'une réflexion visant à mettre en place un cadre de soutien au déploiement de réseaux de chaleur alimentés par des sources renouvelables ou de chaleur fatale soit lancée. Au niveau wallon, EDORA s'était réjouie du lancement d'une nouvelle Stratégie « Réseaux de chaleur et de froid » et en a suivi le développement, avec une attention particulière sur les moyens que la Wallonie entend mobiliser pour concrétiser leur déploiement et sur le rôle que pourraient également jouer des réseaux de chaleur de taille modeste.
- **Intégration des renouvelables dans le bâtiment** : EDORA a plaidé pour que les gouvernements régionaux adoptent des normes d'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments, non seulement en cas de construction neuve et de rénovation importante, mais également en cas de remplacement de système.
- **(Co-)Organisation d'évènements et présence importante dans la presse** : en 2021, EDORA a été régulièrement présente dans la presse (tous médias confondus) avec 33 parutions. La fédération a également organisé deux évènements majeurs en présentiel qui ont permis de rassembler près de 500 personnes.

Perspectives et plan d'action 2022

- L'année 2022 devrait être marquée par la mise en œuvre des engagements politiques suivants :
 - Concrétisation du plan de sortie révisé du nucléaire et fermeture du premier réacteur
 - Révision à la hausse des objectifs climatiques et énergétiques (PACE2030)
 - Aboutissement de la nouvelle méthodologie en matière de soutien au renouvelable
 - Avancement sur l'élaboration d'un cadre de soutien à la chaleur verte
 - Début de l'élaboration d'un cadre de soutien au gaz renouvelable
 - Prise de mesures visant à lever une série de contraintes au développement des filières renouvelables et à augmenter la sécurité juridique des permis octroyés
 - Mise en œuvre du cadre législatif « partage et communautés d'énergie renouvelable ».
 - Poursuite du processus de consultation pour la période tarifaire post-2023, afin que le modèle tarifaire accélère le développement de la transition énergétique.
 - Finalisation de la transposition des directives européennes en matière de marché de l'électricité et de développement des énergies renouvelables.

Perspectives et plan d'action 2022

- Les actions d'EDORA viseront ainsi principalement à :
 - Œuvrer à assurer une sécurité d'investissement optimale pour les acteurs de la transition énergétique via une stabilité du système de soutien pour les installations existantes et à l'élaboration d'un régime de soutien durable, juste et en adéquation avec les engagements politiques.
 - Participer à la mise en œuvre d'un nouveau cadre tarifaire pour l'électricité, permettant la meilleure intégration possible des énergies renouvelables dans le réseau, et des outils de flexibilité, tout en s'opposant à toute augmentation injustifiée des coûts de raccordement.
 - Pousser le Gouvernement à mettre rapidement en œuvre un cadre de soutien pour les communautés d'énergie renouvelable.
 - Œuvrer à améliorer la sécurité juridique du secteur éolien, à permettre l'installation des meilleures techniques disponibles et à lever une série de contraintes actuelles à l'implantation.
 - Participer à l'élaboration d'un cadre de développement des installations photovoltaïques hors toitures. Il s'agira également de tirer profit des opportunités liées à une meilleure valorisation de cette énergie décentralisée, notamment à travers les communautés d'énergie renouvelable et la mise en place du partage d'énergie renouvelable.
 - Pousser le Gouvernement à développer un cadre de soutien financier intégré à la production et distribution de chaleur verte, couplé à une politique incitative accélérant le nécessaire « fuel switch » et le développement des réseaux de chaleur.
 - Mettre en œuvre les outils de communication adéquats soutenant les recommandations politiques d'EDORA et renforçant notre statut d'acteur incontournable de la transition énergétique.

Perspectives et plan d'action 2022

- En outre, EDORA veillera en 2022 à approfondir de nouveaux dossiers importants tout en s'appuyant sur les spécificités de notre fédération (filieres renouvelables et stabilité du cadre d'investissement), à augmenter encore l'impact médiatique de la fédération et à asseoir un peu plus le statut d'interlocuteur incontournable représentant le secteur de la transition énergétique acquis par EDORA.

#Stratégie énergétique et enjeux politiques



Vision énergétique d'EDORA

- **CONTEXTE**

- En 2016, EDORA avait développé une vision énergétique avec ODE (fédération flamande des énergies renouvelables), ponctuée par des propositions politiques, afin de contribuer de manière constructive au débat sur l'avenir énergétique belge, résolument tourné vers la transition énergétique.
- Cette vision énergétique se base sur le déploiement prioritaire de l'efficacité énergétique, d'un bouquet ambitieux et équilibré en énergies renouvelables et de la flexibilité du système énergétique.
- En 2019, EDORA avait réalisé un travail de mise à jour du « mission statement », des « missions et visions » d'EDORA et du descriptif de la fédération afin de disposer de nouveaux dépliants décrivant le travail, la mission et la vision de la fédération pour les membres, futurs membres, parties prenantes, journalistes et autorités du pays.

- ❖ Lien vers le « mission statement » d'EDORA

- Dans le cadre des élections de mai 2019, EDORA avait élaboré et publié son mémorandum :
« *Recommandations politiques pour une transition énergétique durable* ». EDORA y rappelle que les défis actuels requièrent un secteur énergétique :
 - Plus durable et efficace,
 - Plus flexible,
 - Plus renouvelable.
- Cette vision y a ainsi été concrétisée sous la forme d'une cinquantaine de recommandations politiques concrètes :

- ❖ Lien vers le mémorandum

Vision énergétique d'EDORA

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Le développement d'une vision énergétique est essentiel afin d'assurer la mise en œuvre d'une transition énergétique adéquate qui réponde aux enjeux climatiques, environnementaux, énergétiques et socio-économiques.
- Concrètement, une telle vision devrait faciliter le développement équilibré et ambitieux des filières renouvelables en Belgique et apporter un climat d'investissement plus favorable pour le secteur de la transition énergétique.
- La vision énergétique d'EDORA permet aussi à la fédération de se positionner comme un interlocuteur incontournable de la transition énergétique et de directement s'intégrer dans les différentes dynamiques politiques relatives à l'élaboration de stratégies énergétiques belges à l'horizon 2030.

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA avait appelé les politiques belges à mettre en œuvre une stratégie énergétique reposant sur :
 - Une approche intégrée (entre secteurs et filières énergétiques), cohérente et concertée entre entités fédérées et le fédéral.
 - Une prise en compte de l'électrification croissante du système énergétique et de son évolution vers un modèle de plus en plus décentralisé.
 - Un recours accru aux outils de flexibilité, la stimulation de l'autoconsommation collective et la mise en place de mesures d'efficacité énergétique.
 - Une exploitation maximale et optimale du potentiel renouvelable via la levée d'une série de contraintes à l'installation et la sécurisation du cadre juridique.
 - Une évolution vers un « coût vérité pour toute source d'énergie » via notamment la mise en place d'une tarification carbone réellement incitative.

Vision énergétique d'EDORA

- POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a multiplié les rencontres avec les partis politiques pour qu'un maximum de ces attentes et propositions du secteur soient incluses dans les priorités des gouvernements fédéral et régionaux.
- Cette vision a également servi de base au positionnement d'EDORA dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Plan Air Climat Energie correspondant à l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030, par rapport à 1990. EDORA a profité d'une première consultation en février 2022 - qualifiée d'exploratoire par le SPW - pour rappeler, en une quinzaine de pages, ses principales attentes et recommandations vis-à-vis des pouvoirs publics wallons en matière de transition énergétique :
- En vue d'affiner le positionnement d'EDORA en termes d'outils de flexibilité et d'intégration des productions renouvelables variables dans le système, EDORA a accompagné en mai et juin 2021 la réalisation d'une étude du bureau Deplasse & Associés concernant l'analyse du potentiel de flexibilité en Belgique aux horizons 2030 et 2035. Ce travail financé par EDORA vise à identifier les différentes catégories de flexibilité et à en faire une analyse de potentiel de développement en s'appuyant sur le potentiel de développement des filières en électricité renouvelable (essentiellement variables) aux horizons 2030 et 2035. L'étude a également débouché sur la formulation de recommandations visant à activer au mieux la flexibilité. Outre la quantification du potentiel de développement des différentes sources de flexibilité, l'étude du bureau Deplasse & Associés s'attarde également sur une analyse statistique des profils de production d'électricité éolienne et PV en Belgique afin d'en démontrer leur complémentarité.

Vision énergétique d'EDORA

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- La vision énergétique d'EDORA servira encore de cadre à la plupart des positions et réactions futures de la fédération, afin d'insister sur l'intégration des mesures proposées à la nécessaire transition énergétique.
- EDORA s'appuiera sur l'étude de potentiel de flexibilité du système électrique belge réalisée à sa demande par le bureau Deplasse & Associés pour alimenter la réflexion des autorités dans le cadre des futurs débats sur la stratégie énergétique et la sécurité d'approvisionnement.
- En suivi de cette étude du bureau Deplasse & Associés, il est envisagé de mettre désormais l'accent sur les différents points suivants encore insuffisamment abordés : le potentiel de flexibilité « down », les problèmes de saturation locale du réseau et une analyse plus approfondie des possibilités de stockage saisonnier sur base de l'analyse de projets existants (H-vert, e-fuels,...) afin d'en déterminer les incitants et mesures nécessaires à mettre en place,...
- Au niveau wallon, EDORA alimentera au mieux le processus de révision de Plan Air Climat Energie 2030 (PACE 2030) en poussant à revoir à la hausse une série d'objectifs en matière d'énergie renouvelable et en veillant à l'intégration des mesures les plus adéquates possibles.
- Une réflexion sera également lancée au sein de la fédération sur notre communication relative à la fermeture des premiers réacteurs nucléaires.

Intégration des demandes d'EDORA dans les priorités gouvernementales

- **CONTEXTE**

- L'actuelle législature est cruciale pour mettre en œuvre une réelle transition énergétique qui apporte une réponse adéquate aux enjeux énergétiques et de sécurité d'approvisionnement, climatiques, environnementaux et sanitaires vécus par le pays.
- Début 2019, EDORA avait proposé dans son mémorandum pour les élections 2019 une cinquantaine de recommandations politiques majeures afin d'alimenter la réflexion des futurs gouvernements pour négocier au mieux le virage de cette transition énergétique.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Il est essentiel que les principales recommandations politiques d'EDORA, intégrées dans les Déclarations de politiques régionales (DPR) et générales (DPG) des gouvernements, servent véritablement de cadre pour la prise de mesures pertinentes durant cette législature.
- Les mesures inscrites dans les DPR et DPG font en effet office d'axes de travail gouvernementaux durant cette législature.
- Les mesures politiques élaborées par EDORA permettent aussi un suivi de l'état d'avancement de la politique belge en termes de transition énergétique et facilitent le positionnement d'EDORA comme interlocuteur incontournable de cette transition auprès de l'autorité, des stakeholders et des médias.

Intégration des demandes d'EDORA dans les priorités gouvernementales

- POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA avait pu convaincre les principaux partis politiques francophones d'intégrer une série de propositions du secteur des énergies renouvelables dans leurs priorités en matière de politique énergétique. Certaines d'entre elles se sont retrouvées dans les DPR wallonne et bruxelloise et dans la DPG fédérale. Dès la mise en place des gouvernements régionaux et fédéral, EDORA a rédigé une série de mesures concrètes à rapidement adopter en réponse aux engagements politiques en termes de transition énergétique et de politique climatique.
- EDORA a multiplié les contacts avec les ministres régionaux et fédéraux afin d'obtenir la mise en œuvre d'un maximum de propositions de la fédération.
- En dépit d'efforts répétés à cet égard, d'un travail médiatique et parlementaire spécifique, EDORA a regretté le manque d'avancées sur les dossiers wallons en termes de transition énergétique. Afin d'objectiver cette perception, EDORA a réalisé une analyse pointue (dossier par dossier) de l'action du Gouvernement wallon en matière de transition énergétique en étudiant non seulement l'état d'avancement des dossiers-clés mais également la pertinence de leur contenu. Ce travail a débouché sur un « [bulletin](#) » structuré en grandes thématiques.
- En juin 2021, EDORA a ainsi tiré un bilan globalement (très) décevant de l'action du Gouvernement, tout en étant naturellement consciente du contexte particulier des quinze mois précédents.
- Le secteur a d'abord salué les efforts consentis dans l'élaboration d'une stratégie en matière de réseaux de chaleur. Cette stratégie appelle maintenant la mise en œuvre rapide de mesures concrètes. Au niveau des mécanismes de soutien à l'électricité verte, le secteur s'est montré particulièrement inquiet du retard pris dans l'élaboration du nouveau mécanisme, de l'absence de visibilité quant aux taux de rentabilité visés pour assurer la pérennité du développement des filières et des faibles moyens alloués, en décrochage manifeste par rapport aux objectifs pris dans la DPR. En matière de développement des différentes filières renouvelables, le secteur est particulièrement préoccupé par le manque de nouvelles mesures prévues et s'interroge sur la réelle volonté du Gouvernement de stimuler un déploiement de ces technologies en Wallonie. Le bilan du Gouvernement wallon sur le dossier éolien est à ce titre exemplatif et selon EDORA, catastrophique. En matière de tarification, la fédération rappelle l'importance de prévoir un nouveau modèle tarifaire qui accompagne au mieux la transition énergétique et promeuve les outils de flexibilité. EDORA estime aussi que le Gouvernement doit se montrer plus volontariste en matière de normes d'équipement (infrastructures de recharge) pour l'électromobilité et poser les jalons d'un véritable plan de sortie des énergies fossiles dans les bâtiments.

Intégration des demandes d'EDORA dans les priorités gouvernementales

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- Ce bulletin a été soumis en primeur aux co-présidents d'Ecolo et aux ministres Ecolo du Gouvernement wallon, Céline Tellier et Philippe Henry.
- L'appel de la fédération concernant l'évaluation de l'action du Gouvernement wallon a été pris au sérieux par Ecolo, qui a rapidement convié EDORA à une réunion avec le co-Président Jean-Marc Nollet, le Ministre Henry et la Ministre Tellier dans les locaux du parti. La réunion a été constructive et Ecolo a bien compris la démarche d'EDORA. Jean-Marc Nollet a ainsi clairement reconnu être bien conscient du fait que le bilan actuel n'est pas satisfaisant, ni à la hauteur des espérances, tout en promettant d'enclencher la vitesse supérieure en lançant une série d'initiatives sur différents dossiers (CV, éolien, ...). Jean-Marc Nollet s'est montré particulièrement préoccupé par la situation de l'éolien. La Ministre Tellier a été, quant à elle, attentive à l'analyse d'EDORA relative à l'impact de l'avis du DNF sur la politique d'octroi de permis et ainsi au manque, suivant EDORA, d'utilisation de son pouvoir d'appréciation afin de mettre en balance les intérêts environnementaux locaux et globaux de l'éolien.
- Cette rencontre a été suivie par d'autres rencontres bilatérales avec les Ministres Borsus, le Ministre Henry et la Ministre Tellier, ainsi que le cabinet du Ministre Di Rupo, sans que les avancées espérées ne se concrétisent pleinement.
- EDORA a alors lancé un cri d'alerte médiatique début 2022 via des interviews-choc exclusives dans La Libre et Le Soir. Celles-ci ont eu le mérite de faire réagir le gouvernement et ont pu œuvrer à un déblocage des dossiers « mécanismes de soutien » et « éolien ».
- Sur le plan fédéral, EDORA a multiplié les échanges et rencontres avec les cabinets des ministres Van der Straeten (en bonne entente avec ODE) et Gilkinet et avec le co-Président d'Ecolo afin d'initier une logique de mesures accompagnatrices de la décision de prolonger deux tranches nucléaires. EDORA a ainsi pu mettre une série de mesures concrètes sur la table et a pu directement alimenter la réflexion des négociateurs au cours de leur réunion du kern du 18 mars 2022. Ces demandes ont également été relayées au cours des différentes interviews médiatiques données à ce moment-là. Le résultat a été très satisfaisant, car certaines des mesures emblématiques de la fédération (ex. : relatives aux procédures au Conseil d'Etat et aux contraintes aéronautiques) ont été retenues et assorties de certains échéanciers ou objectifs quantitatifs pour en étayer le niveau d'importance.

Intégration des demandes d'EDORA dans les priorités gouvernementales

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA suivra de près le respect des engagements régionaux et fédéraux pour en assurer une mise en œuvre effective via une multiplication de nouvelles rencontres politiques, l'élaboration de mesures concrètes et la mise sur pied, le cas échéant, d'une coalition d'acteurs soutenant les demandes d'EDORA.
- En dépit des lenteurs et du manque de clarté observés sur certains dossiers, EDORA s'appuie toujours sur les engagements de la Wallonie via sa DPR pour croire qu'une transition énergétique réussie est encore bien possible sous cette législature. Il faudra cependant que l'ensemble du Gouvernement se ressaisisse pour se doter des moyens nécessaires à sa bonne réalisation.
- EDORA veillera à analyser la pertinence d'assurer une mise à jour du bulletin relatif à l'action du Gouvernement wallon en matière de transition énergétique, en utilisant la même méthodologie qu'en 2021 afin d'objectiver l'état d'avancement des différents dossiers-clés.
- Au niveau fédéral, EDORA alimentera au mieux les réflexions des ministres en charge afin de concrétiser au plus vite les engagements relatifs aux mesures accompagnatrices des accords du 18 mars 2022 relatifs à la prolongation de la durée de vie de deux tranches nucléaires. La mise en place de ces mesures devra se concevoir en concertation avec les autorités régionales.

The image shows a sunset scene with two high-voltage power line towers in the foreground. The sun is a bright, glowing orb on the right side of the horizon, casting a warm orange glow across the sky. The towers are silhouetted against the bright sky, and their complex lattice structures are clearly visible. Power lines stretch across the frame, connecting the towers. In the background, there are dark silhouettes of trees and a distant industrial structure, possibly a chimney. The overall atmosphere is serene and evocative of the end of the day.

#Flexibilité et réseaux



#Flexibilité et réseaux

- **Réseaux et raccordements**
- **Partage et Communautés d'énergie**
- **Méthodologies tarifaires**

Réseaux et raccordements

• CONTEXTE

- Les fournitures d'électricité verte via ligne directe sont à nouveau exonérées de quota CV. Et a priori, il n'y aura pas de tarif spécifique pour la fourniture d'électricité verte en ligne directe dans le courant de la présente période tarifaire.
- A Bruxelles, des prescriptions techniques spécifiques, complémentaires au Règlement C10/11, pour le raccordement des installations de production décentralisée fonctionnant parallèlement au réseau de distribution, sont d'application depuis le 15 mai 2020.

• ENJEUX

- Le régime favorable pour la fourniture d'électricité en ligne directe peut constituer un incitant important à certains projets d'électricité renouvelable portés par des tiers (investisseurs, fournisseurs,...).
- Les lignes directes doivent être encadrées de manière juste et proportionnée, pour pouvoir être à terme complémentaires avec le régime des communautés d'énergie renouvelable.
- Avec le phasing out progressif du soutien à l'électricité verte, l'importance des prescriptions techniques va croître dans les prochaines années, notamment les modalités pour les études de détail, les mesures prévues pour le raccordement flexible pour la production décentralisée, les nouvelles dispositions en matière de flexibilité commerciale ou encore la valorisation des données issues des compteurs intelligents.
- En Wallonie, les délais d'études et de raccordements des GRD constituent de plus en plus souvent un frein au développement des renouvelables.

Réseaux et raccordements

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- En octobre 2021, le Ministre wallon de l'Énergie a sollicité l'avis d'EDORA sur diverses modifications de son avant-projet de décret modifiant le décret « Électricité », dans le but de se conformer davantage au prescrit de la directive 2019/944 sur le marché intérieur de l'électricité, en adaptant le mécanisme de flexibilité technique avec des contrats d'accès flexibles partiellement compensés financièrement.
- EDORA s'est prononcée favorablement sur ces modifications censées permettre de mieux accompagner le développement des sources d'énergie renouvelable en Wallonie tout en soutenant le déploiement d'un réseau fiable et moderne en créant un marché de la flexibilité au niveau local qui :
 - intègre toutes les sources de flexibilité (stockage, DSM,...) ;
 - limite les investissements lourds dans le réseau au strictement nécessaire en imposant aux GRD d'examiner les alternatives au renforcement du réseau lorsque cela est possible ;
 - permet de maximiser l'injection de l'énergie produite à partir de sources renouvelables délocalisées tout en garantissant la sécurité du réseau au meilleur coût.
- A noter toutefois que, dans la version du projet de décret finalement soumise au Parlement, les GRD ont obtenu que les limitations d'injection ne soient plus systématiquement « plafonnées à 5% du volume de production attendu de l'installation de production et de stockage », mais puissent atteindre 15% durant certaines périodes, en cas de travaux de renforcement sur le réseau.
- En octobre 2021 (réunion du GT) et début 2022 (consultation écrite), le GT Réseaux électriques s'est penché sur les problématiques liées aux raccordements des installations SER aux réseaux. Conclusions :
 - Les coûts de raccordement semblent élevés et ont sensiblement augmenté ces dernières années. Les options techniques retenues/imposées par les GRD semblent jouer un rôle important dans la hauteur de ces frais. Il faudrait pouvoir discuter celles-ci au cas par cas, y compris sous l'égide de la CWaPE.
 - Les délais d'étude excessifs posent problème, surtout lorsque les frais d'étude sont intégralement préfacturés. Un SLA assorti de pénalités semble nécessaire. Pour ce qui est des travaux proprement dits, les délais sont davantage respectés, mais les porteurs de projets voudraient pouvoir compter sur des délais plus courts, lorsque cela est possible. Quant au problème des réservations de capacités, il faut surtout veiller à ce que les règles soient les mêmes pour tout le monde.
 - En matière de lignes directes, le franchissement de voiries publiques reste semble-t-il un obstacle, qui est parfois difficilement justifiable.

Réseaux et raccordements

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- Dans le cadre des discussions avec la CWaPE sur la prochaine période tarifaire, EDORA interpellera le régulateur :
 - sur le coût élevé des raccordements et sur les mesures à prendre pour faire en sorte que les options techniques retenues par les GRD puissent faire l'objet de discussions avec ceux-ci, sous son contrôle, le cas échéant ;
 - sur la problématique des délais d'étude et de raccordement, qui semblent mériter un meilleur encadrement.
- EDORA restera par ailleurs attentive aux propositions réglementaires (arrêté d'exécution) à venir :
 - donnant une valeur à la flexibilité technique (hors situations d'urgence) ;
 - intégrant la possibilité de recourir à de la flexibilité commerciale plutôt qu'à des renforcements de réseau dans le calcul du caractère économiquement justifié d'un investissement (en alternative à un renforcement pure et simple par du câblage supplémentaire).

Partage et Communautés d'Énergie

• CONTEXTE

- À travers le « Clean Energy Package », l'Union européenne a donné des orientations claires pour le cadre à mettre en place en vue de favoriser l'autoconsommation collective à travers le partage et les communautés d'énergie.
- Un premier cadre décrétoal, visant à favoriser le développement des communautés d'énergie renouvelable (CER) en récompensant économiquement l'autoconsommation d'électricité « en circuit court » a été adopté par le Parlement wallon le 2 mai 2019.
- Alors que ce nouveau régime n'était pas encore pleinement mis en œuvre, le Gouvernement wallon a profité d'une nouvelle transposition partielle des directives 2019/944 (« Electricité ») et 2018/2001 (« Énergies renouvelables ») pour tenter d'abroger les principes tarifaires relatifs aux communautés d'énergie renouvelable transposés sous la précédente législature (voir ci-dessus).

• ENJEUX

- La transition énergétique doit allier décentralisation des moyens de production au caractère plus diffus, recherche d'un équilibre entre consommation et production au niveau local et souhait de certains consommateurs d'être plus autosuffisants.
- Les réseaux locaux d'énergie renouvelable sont au cœur de cette transition. Ils permettent la mise en œuvre collective de solutions en efficacité énergétique, en énergie renouvelable, en flexibilité de la demande, en moyens de stockage et en intégration « intelligente » de la production et de la consommation d'énergie.
- Si elles sont bien utilisées, les communautés d'énergie renouvelable et le partage d'énergie au sein d'un même immeuble devraient pouvoir jouer un rôle clef dans le déploiement et la démocratisation de la transition énergétique.
- EDORA n'a cessé d'insister pour que les économies que l'autoconsommation représente pour les réseaux ne soient pas seulement estimées au regard des besoins en prélèvement et en injection actuels, mais dans une perspective dynamique, intégrant les investissements en renforcement qu'elle permettra d'éviter ou de reporter à l'avenir.

Partage et Communautés d'Énergie

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Afin d'encourager la production et l'autoconsommation collectives d'énergies renouvelables au sein d'un même immeuble ou de communautés d'énergie renouvelable, EDORA a plaidé sans relâche dans le cadre de la transposition de la directive « Energies renouvelables » :
 - avec succès, pour que les installations neuves et existantes jouissent des mêmes avantages tarifaires,
 - avec succès, pour que les communautés d'énergie puissent être considérées comme propriétaires des unités de production d'électricité qu'elles détiennent (une contrainte imposée par RED-II), le cas échéant à travers certains de leurs membres et actionnaires, afin de ne pas en exclure les tiers investisseurs,
 - en vain côté wallon, pour que ces comportements vertueux soient soumis à des frais d'accès aux réseaux reflétant les coûts, c'est-à-dire à des frais nuls ou à tout le moins réduits selon les périmètres au sein desquels ont lieu les partages d'énergie sous-jacents.
- En Wallonie, après le ministre de l'Énergie et les Vice-Présidents, puis les députés de la Commission Énergie (via un courrier commun des huit fédérations et associations concernées), c'est l'ensemble des députés qui ont reçu un ultime plaidoyer d'EDORA, assorti de propositions d'amendements ciblées.
- Le Parlement bruxellois a voté en mars dernier une nouvelle ordonnance organisant le partage d'électricité renouvelable autoproduite au sein d'un même immeuble, d'une part, et les communautés d'énergie, d'autre part, franchissant ainsi une nouvelle étape dans la transposition des directives (UE) 2018/2001 (Energies renouvelables) et 2019/944 (Marché intérieur de l'électricité). Contrairement au décret wallon, l'ordonnance bruxelloise prévoit de réels avantages tarifaires au bénéfice des clients actifs agissant collectivement au sein d'un même immeuble ou au sein d'une communauté d'énergie renouvelable.

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Si la version du décret « Market design » finalement votée par le Parlement wallon laisse subsister des défauts de transposition majeurs préjudiciables à la transition énergétique, EDORA examinera l'opportunité de dénoncer celui-ci devant la Cour Constitutionnelle.
- L'ordonnance « Électricité » modificative votée par le Parlement bruxellois en mars 2022 ouvre effectivement des perspectives intéressantes de déploiement d'installations renouvelables et d'autoconsommation collaboratives, tant au sein des immeubles collectifs que dans le cadre des différents modèles de communautés d'énergie proposés.

Méthodologies tarifaires

- **CONTEXTE**

- Les tarifs relatifs au réseau de distribution et à la refacturation des tarifs du réseau de transport sont proposés par les gestionnaires de réseau et approuvés par les régulateurs régionaux (CWaPE en Wallonie, Brugel à Bruxelles). Il s'agit d'une part, des tarifs périodiques (qui reviennent à échéance régulière), et d'autre part, des tarifs non périodiques (par ex. les frais de raccordement).
- En Wallonie, les tarifs actuels couvrent la période 2019-2023. A Bruxelles, ils couvrent la période 2020-2024. Le régulateur fédéral (la CREG) a pour sa part approuvé les tarifs d'Elia pour la période 2020-2023.
- Les périodes tarifaires sont préparées longtemps à l'avance dans le cadre d'un processus mené par les régulateurs, pour lequel le pouvoir politique peut également définir des lignes directrices par décret (sans plus pouvoir ensuite interférer dans les missions du régulateur). En Wallonie, la CWaPE a entamé début 2020 un processus de consultation, auquel EDORA avait participé activement, pour la période tarifaire post-2023.

- **ENJEUX**

- Les enjeux de la transition énergétique au niveau des réseaux sont de promouvoir l'efficacité énergétique et de permettre l'intégration de quantités croissantes d'électricité renouvelable issue de sources variables, par des tarifs (raccordement et injection) favorisant une flexibilisation de la demande (production, demande, stockage).
- Cela passe par le déploiement de compteurs intelligents, en priorité chez les consommateurs et prosumers disposant des marges de flexibilité les plus importantes, et par la mise en place d'un modèle tarifaire qui fournisse de bons incitants à l'ensemble des agents économiques.
- Des tarifs « intelligents » doivent en particulier inciter les utilisateurs de réseaux à consommer efficacement, à être flexibles, à être producteurs le cas échéant.

Méthodologies tarifaires

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Le projet de décret « Market design », qui porte principalement sur l'autoconsommation collective/le partage et les communautés d'énergie, comprend également diverses dispositions encadrant les futures méthodologies tarifaires applicables aux GRD.
- En juin 2021, EDORA a eu plusieurs échanges avec le Cabinet du Ministre Henry et a largement contribué à l'avis rendu par le Pôle Energie au sujet du volet tarifaire de ce (avant-)projet de décret :
 - en faisant tout d'abord le maximum pour rendre le texte de loi en projet plus cohérent et plus intelligible, notamment grâce à des formulations ciblant plus clairement les utilisateurs disposant d'une marge de manœuvre importante en matière de flexibilité (VEs, PACs, boilers électriques, etc.),
 - en soulignant la nécessité d'inciter plus particulièrement ces catégories d'utilisateurs à consommer de préférence aux moments où l'électricité de source renouvelable est abondante et en dehors des pics de prélèvement sur le réseau, pour en limiter les besoins et les coûts de renforcement,
 - en rappelant que les compteurs communicants sont un outil essentiel à la mise en place d'une tarification plus incitative.
- Afin d'inciter les "clients actifs" à privilégier autant que possible l'autoconsommation (collective) au sein d'un même immeuble et des communautés d'énergie renouvelable (CER), EDORA n'a ensuite eu de cesse de plaider pour que ces comportements vertueux soient soumis à des frais de réseau reflétant les coûts, c'est-à-dire à des frais nuls ou fortement réduits selon les périmètres au sein desquels ont lieu les partages d'énergie sous-jacents.
- L'ordonnance bruxelloise visant les mêmes transpositions (et traduisant en outre juridiquement les axes stratégiques de la Vision de la RBC sur le déploiement d'une infrastructure de recharge pour VEs) a été votée en mars 2022. Dans le cadre de sa participation au Conseil des Usagers de l'Electricité et du Gaz, EDORA avait demandé à ce que la RBC précise les avantages tarifaires "reflétant les coûts" consentis aux autoconsommateurs d'énergie renouvelable en cas de partage d'énergie au sein d'un même immeuble, d'une part, ou d'une communauté d'énergie, d'autre part.

Méthodologies tarifaires

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- En Wallonie, EDORA sera particulièrement attentive à trois points :
 - les initiatives de la CWaPE pour limiter les tarifs de raccordement (période tarifaire actuelle);
 - les modalités d'instauration éventuelle d'un tarif capacitaire pour le prélèvement basse tension;
 - les lignes directrices tarifaires qui figureront finalement dans l'avant-projet de décret.
- À Bruxelles, EDORA sera attentive aux initiatives prises par Brugel pour consulter les acteurs dans le cadre de l'évolution des tarifs pour la future période tarifaire.
- Au fédéral, EDORA poursuivra sa participation au « Users' Group » d'Elia, en vue d'assurer un suivi des discussions relatives à la prochaine période tarifaire.

A low-angle photograph looking up at a suspension bridge made of bamboo poles and ropes, stretching across a dense, lush green forest. The bridge is supported by thick bamboo poles. A person is visible walking on the bridge in the distance. The sky is visible through the canopy of large trees with thick branches and dense foliage.

**#Mécanismes
de soutien**



#Mécanismes de soutien

- Soutien à l'électricité verte
- Soutien au gaz renouvelable

Contexte du dossier

- Le marché des énergies renouvelables continue de se développer en Belgique et de prendre de l'ampleur, atteignant 10,7 % de la consommation d'énergie primaire en 2020.
- Le prix de l'énergie élevé actuel, ainsi qu'un contexte géopolitique particulier montrent la nécessité d'augmenter l'autonomie énergétique du pays et le besoin en énergies renouvelables. Cependant, monter un projet nécessite une prévisibilité sur plusieurs années, afin de sécuriser les investissements consentis.
- La mise en place d'un mécanisme de soutien suivant les prix de l'énergie et prenant en compte les réalités de coûts est indispensable. Le cadre de soutien est en cours de révision et suit cette logique.
- EDORA plaide pour un soutien prévisible et « juste », c'est-à-dire suffisant pour investir, sans générer d'effet d'aubaine, tout en visant à maximiser le bénéfice collectif.

Soutien à l'électricité verte

- **CONTEXTE**

- Le mécanisme des certificats verts, mis en place depuis le début des années 2000, a permis le développement des filières d'électricité verte en Wallonie.
- Ce mécanisme a été réformé à de multiples reprises. Sa dernière modification majeure date du 11 avril 2019, proposant une réforme de la méthodologie de calcul du taux de certificats verts. La mise en application est en cours de discussion en ce début 2022. Cependant, les cas d'installations existantes souhaitant continuer à produire se trouvent dans un vide juridique depuis 2020.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Maintien d'un mécanisme de soutien opérationnel et efficace aux énergies renouvelables, en vue de garantir l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, tout en offrant à chaque filière et sous-filière une rentabilité de référence permettant la bonne réalisation des projets.
- Visibilité à moyen terme sur le type de soutien et les conditions de soutien.
- Alignement des nouveaux objectifs wallons du PACE2030 avec les enveloppes de certificats verts et les taux de soutien.

Soutien à l'électricité verte

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- **Nouvelle méthodologie du taux d'octroi :**

- La nouvelle méthodologie du taux d'octroi aurait dû entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Elle a été postposée une première fois au 1^{er} janvier 2022. Au vu du retard pris, elle a été postposée une seconde fois au 1^{er} janvier 2023, notamment sur demande d'EDORA. Un vide juridique a toutefois eu lieu début janvier 2022, en attendant la 2^e lecture de la prolongation de la méthodologie actuelle.
 - La nouvelle méthodologie est passé en première lecture en décembre 2021. Le texte contient la description de la méthodologie de calcul, pour les cas de nouvelles installations et pour les extensions (pour mémoire, le cas de prolongation a été adopté en 2020). [EDORA a répondu à la consultation](#) le 31 janvier 2022, avec l'aide du GT soutien.
 - Les valeurs des différents paramètres pris en compte dans cette méthodologie ont également été soumis à consultation par le SPW début 2022. EDORA a également [répondu à cette consultation](#) le 18 février 2022, avec l'aide des différents GT concernés.

- **Enveloppe de CV :**

- La situation des enveloppes est problématique depuis plusieurs années : les enveloppes sont engorgées. EDORA a organisé plusieurs rencontres avec le Cabinet du ministre de l'Energie, afin de discuter et de trouver des solutions à ces problématiques.
 - En aout 2021, au vu de l'engorgement et suite çà la demande d'EDORA, des CV non octroyés ont été libérés pour des projets éoliens et biomasse solide. EDORA a plaidé pour cette mesure, mais aurait souhaité une ouverture plus large.
 - La situation en 2022 s'est encore détériorée. La perspective est mauvaise pour l'ensemble des filières à court terme.

Soutien à l'électricité verte

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA continuera à plaider auprès du SPW Energie et du Cabinet du ministre de l'Energie pour le bon aboutissement (timing et contenu) des dossiers suivants :
 - Arrêté et paramètres pour la méthodologie de calcul du soutien aux nouveaux projets (prévu été 2022) ;
 - Adaptation de l'enveloppe CV 2022 pour l'ensemble des filières, ainsi que les enveloppes pour les années suivantes.
- EDORA suivra la révision des objectifs de développement des énergies renouvelables (PACE 2030) et de l'adéquation des enveloppes de CV avec ceux-ci.

Soutien au gaz renouvelable

- **CONTEXTE**

- D'après ValBiom, la biomasse réalistement exploitable en Belgique permettrait de produire 15,6 TWh_{PCS} et de couvrir environ 9 % de nos besoins actuels en gaz.
- Actuellement, le biogaz généré est principalement utilisé en cogénération, sur place ou moyennant injection dans le réseau avec label de garantie d'origine (LGO) valorisable via des CV additionnels (pour les cogénérations fossiles valorisant les LGO).
- La première installation injectant du biométhane a été inaugurée en octobre 2020. Deux autres unités ont commencé à produire en 2021.
- La gazéification du bois est une autre manière, très performante, d'utiliser la biomasse en cogénération, qui bénéficie de CV.
- Les autres gaz renouvelables n'ont actuellement pas de perspectives de soutien.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Le mécanisme des LGO valorisables en cogénération semble inutilement compliqué et contraignant.
- Les enveloppes de certificats verts sont faibles.
- Le biométhane, et plus largement les différents gaz renouvelables, est devenu un enjeu majeur de la transition énergétique, notamment dans le contexte géopolitique de ce début 2022.

Soutien au gaz renouvelable

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- Dans ses échanges avec le Cabinet et le SPW Energie, EDORA a défendu :
 - l'instauration d'un mécanisme de soutien beaucoup plus direct au gaz renouvelable, sortant du système des certificats verts ;
 - La mise en place d'un soutien pour le biogaz carburant, afin de développer du bioCNG wallon.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA appelle à mettre en place un mécanisme de soutien propre au gaz renouvelable, permettant de prendre en considération les différentes valorisations possibles de biogaz et de l'ensemble des gaz renouvelables.
- EDORA demande en outre la prise en compte et la valorisation des bénéfices autres qu'énergétiques induits par les filières biomasse (économie circulaire, environnement, emploi local, développement rural).

#Tarification carbone



Tarification carbone

• CONTEXTE

- Notre fiscalité environnementale est embryonnaire et les émissions de gaz à effet de serre y échappent pour l'essentiel.
- 37% seulement de nos émissions sont couvertes par le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (ETS), à un prix d'équilibre insuffisant pour stimuler une transition énergétique soutenue. Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la Commission Stiglitz-Stern recommande au minimum 40 à 80 dollars par tonne de CO₂ en 2020 et 50 à 100 dollars la tonne en 2030.
- La prise en compte insuffisante des coûts externes des énergies fossiles et fissiles fausse la concurrence entre les différentes sources d'énergie et pénaliserait gravement le déploiement des énergies renouvelables, si elle n'était compensée par des mesures de soutien compensatoires.
- On attend toujours la grande réforme fiscale promise par le Gouvernement fédéral pour soutenir les ambitions climatiques de la Belgique et décourager l'usage des combustibles fossiles tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Une juste tarification du carbone est considérée par la plupart des experts comme un instrument incontournable pour mettre en oeuvre la transition vers une société bas carbone.
- Il serait temps pour la Belgique de rejoindre les Etats ayant introduit dans leur fiscalité une forme ou l'autre de tarification carbone, accompagnée de mécanismes redistributifs allant de la simple restitution partielle forfaitaire aux citoyens (Suisse), à l'allocation ciblant la précarité énergétique (France), en passant par le co-financement d'investissements économiseurs d'énergie (Irlande).
- La hausse vertigineuse du prix des énergies intervenue fin 2021, en pleine reprise économique post pandémie, s'est encore aggravée début 2022 suite à l'entrée en guerre de l'Ukraine et de la Russie, de sorte que nos espoirs de voir nos autorités politiques enfin prendre à bras le corps ne fut-ce que la suppression des subventions et autres réductions de taxes sur les énergies fossiles ont été douchés, tout comme les perspectives d'instauration à brève échéance d'une taxe carbone bien calibrée, mise en place dans un cadre budgétaire globalement neutre.

Tarification carbone

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA reste convaincue de la nécessité d'évoluer le plus rapidement possible vers un coût vérité pour toutes les sources d'énergie en internalisant notamment l'impact climatique des politiques énergétiques par l'introduction d'une taxe carbone dans le cadre d'un tax shift.
- Le Plan National pour la Reprise et la Résilience confirme cette intention, mais reporte à fin 2023 la finalisation d'une proposition détaillée, dans le cadre d'une réforme fiscale plus globale.
- EDORA recommande la mise en œuvre progressive, planifiée et prévisible de ce shift fiscal dès que possible, afin de permettre aux ménages et aux entreprises de s'y adapter.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA restera attentive à ce que les mesures de relance post-Covid n'obèrent pas la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques.
- EDORA continuera de plaider pour la suppression des subventions directes et indirectes dont bénéficient les énergies fossiles, mais veillera surtout à ce que les réductions de TVA et autres avantages financiers ponctuels octroyés aux énergies fossiles dans le cadre de la crise énergétique bénéficient également aux sources d'énergie renouvelables.
- Dans les débats politiques ou « en coulisse », plusieurs partis et personnalités politiques se montrent réceptifs à l'idée d'une tarification carbone, mais n'ont pas encore eu l'occasion de concrétiser la moindre avancée à ce sujet, suite aux récentes flambées du prix des énergies.
- EDORA continuera à alimenter les réflexions sur le sujet, notamment dans ses prises de positions au sujet du Green Deal, du Plan de Relance de la Wallonie et du Plan National pour la Reprise et la Résilience, et formulera des propositions concrètes d'affectation d'une partie des recettes d'une tarification carbone à diverses mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie, de promotion et déploiement des énergies renouvelables et de lutte contre la précarité énergétique.



#Eolien

Contexte

- Le Gouvernement wallon s'est fixé l'objectif de 4.600 GWh/an pour 2030 sur sol wallon, ce qui correspond à une installation annuelle d'environ 100 MW.
- Les objectifs de production éolienne à l'horizon 2030 sont appelés à être augmentés en 2022 par la révision à la hausse du niveau global d'ambition du Plan Air Climat Energie 2030 (PACE2030) wallon pour se conformer au nouvel objectif climatique de réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre.
- 34 nouveaux mâts (99 MW) ont été érigés en territoire wallon durant l'année 2021, portant la puissance totale du parc éolien wallon à 1.197 MW. C'est seulement la seconde fois en 10 ans que la Wallonie atteint son objectif annuel minimal d'installation de 100 MW, laissant apprécier le retard considérable accumulé sur sa feuille de route. L'insécurité juridique du secteur reste profonde (483 MW de permis octroyés bloqués au niveau du Conseil d'Etat) avec des procédures de recours en annulation toujours plus longues. En outre, certaines contraintes se sont encore renforcées ces derniers mois, hypothéquant un peu plus encore la bonne réalisation des projets (contraintes environnementales, raccordement,...).
- Un processus de « *Pax Eolienica* » avait été lancé par le précédent Gouvernement wallon, afin d'améliorer la sécurité juridique du secteur, de lever certaines contraintes à l'installation et d'apaiser le climat de développement. Si certaines mesures de la « *Pax Eolienica* » avaient positivement évolué, les principales contraintes au développement éolien (insécurité juridique, contraintes aéronautiques, environnementales, accès aux données cadastrales, non utilisation des meilleures techniques disponibles,...) subsistent.
- A la demande d'EDORA, l'actuel Gouvernement wallon s'est engagé à lancer une « *Pax Eolienica II* », visant à poursuivre la levée des contraintes du secteur avec un accent particulier sur la sécurité juridique, l'utilisation des technologies les plus performantes et une levée négociée de certaines contraintes militaires. Le lancement de cette nouvelle « *Pax Eolienica* » a cependant subi un important retard et ne s'est concrétisé que début 2022.
- En dépit des contraintes et de l'insécurité juridique pesant sur le secteur éolien, l'activité de développement du secteur, quantifiée par EDORA, est cependant toujours très importante (plus de 3 GW de projets en cours), ce qui laisse espérer qu'une levée future de certaines contraintes⁴² au développement permettra d'atteindre (voire dépasser) les objectifs wallons pour 2030.

Dossiers éoliens

- **Priorités éoliennes des gouvernements (régional et fédéral)**
- **Politique d'octroi de permis**
- **Sécurisation juridique**
 - Conseil d'Etat
 - Conditions sectorielles éoliennes
- **Levée et clarification de contraintes**
 - Contraintes militaires
 - Contraintes aéronautiques civiles
- **Meilleures techniques disponibles**
- **Accès aux données cadastrales**
- **Mesures environnementales**
- **Vers une « Pax Eolienica II »**
- **Vers un code sectoriel de bonnes pratiques**
- **Publication des données d'installation et de développement des projets éoliens**

Priorités éoliennes des gouvernements (régionaux et fédéral)

• CONTEXTE

- Les principales mesures de la « *Pax Eolienica* » lancée sous la précédente législature n'ont pas abouti, avec peu d'avancées significatives en termes de sécurité juridique, de levée de contraintes aéronautiques ou de clarification de critères à l'installation (ex : environnementaux).
- 483 MW de permis octroyés sont toujours bloqués au niveau du Conseil d'Etat, sans réelles perspectives d'amélioration à court terme.
- L'état actuel des contraintes et le positionnement de certaines instances d'avis conduisent à l'installation d'éoliennes de relativement petites tailles en Wallonie par rapport au marché européen. Les éoliennes installées en Wallonie ne correspondent donc pas aux meilleures technologies disponibles.
- La politique d'octroi de permis ne semble pas cohérente avec les engagements régionaux et les considérations locales semblent primer sur les enjeux climatiques et énergétiques régionaux.
- Une série de contraintes qui pèsent sur le secteur éolien relève de compétences partagées entre la Wallonie et le fédéral.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Influencer sur l'établissement des priorités gouvernementales et en assurer un suivi rapproché afin de lever toute une série de contraintes au développement éolien.
- Assurer une reprise structurelle de l'installation éolienne en Wallonie.
- Diminuer les coûts de production d'électricité éolienne et optimiser le productible éolien en Wallonie.

Priorités éoliennes des gouvernements (régional et fédéral)

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- Le travail d'EDORA préalable à la formation du Gouvernement wallon avait conduit à intégrer dans la DPR wallonne les priorités suivantes :
 - ✓ Amélioration de la sécurité juridique du secteur et accélération des procédures
 - ✓ Utilisation des technologies les plus performantes
 - ✓ Relance des discussions avec l'autorité fédérale pour limiter les contraintes militaires.
- Suite aux demandes répétées par voie directe, de presse et parlementaire, le Ministre de l'Energie a enfin accepté de lancer un processus de « *Pax Eolienica II* » incluant certaines mesures non abouties de la précédente « *Pax Eolienica* », assorties de nouvelles mesures permettant de lever les contraintes résiduelles. Pour ce faire, une consultation des parties prenantes a été lancée début 2022 à laquelle EDORA a participé en rappelant les grandes priorités du secteur assorties d'une [série de mesures urgentes](#).
- EDORA a mis en avant par voie de presse, par voie directe et par voie parlementaire l'incohérence de la politique d'octroi de permis éolien en Wallonie avec les engagements régionaux à cet égard. EDORA a ainsi organisé des rencontres sectorielles avec les deux ministres wallons en charge de l'octroi de permis pour notamment leur faire part d'une priorité systématique des considérations locales (communes, biodiversité,...) sur les enjeux environnementaux, socio-économiques et énergétiques globaux. Ces rencontres ont permis de conscientiser les ministres Borsus et Tellier et cette dernière semble avoir pris conscience de l'importance d'objectiver au mieux les incidences locales des éoliennes en tenant compte des mesures d'atténuation et de la balance des intérêts entre les enjeux locaux et globaux.
- Dans le cadre de la prolongation de deux tranches nucléaires par le Gouvernement fédéral, EDORA a suscité la prise de mesures compensatoires à l'égard du développement renouvelable. Ainsi, EDORA a pu alimenter la réflexion des négociateurs et a pu obtenir les avancées suivantes relatives à l'éolien onshore :
 - ✓ Raccourcissement des procédures au Conseil d'Etat via une réforme attendue pour fin mai 2022.
 - ✓ Levée de barrières relatives aux contraintes aéronautiques (distances aux radars, levée de certaines limites de hauteur et de certaines zones d'interdiction).

Priorités éoliennes des gouvernements (régional et fédéral)

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA continuera à veiller à la mise en œuvre des engagements du Gouvernement wallon précisés dans la DPR en suivant particulièrement le processus de « *Pax Eolienica II* ». Il sera essentiel que des mesures rapides soient prises en termes de politique d'octroi de permis, de sécurisation juridique du secteur et d'installation des meilleures technologies disponibles. EDORA veillera au respect d'un échéancier nécessaire à la relance structurelle du secteur.
- Au niveau du fédéral, EDORA s'appuiera sur les engagements fédéraux de mars 2022 pour, en étroite collaboration avec le Gouvernement wallon, lancer une procédure de mise en place d'un délai de rigueur de 6 mois pour le traitement des recours en annulation au niveau du Conseil d'Etat, travailler à la libération de contraintes aéronautiques civiles et militaires et développer un cadre de mise à disposition des données cadastrales.

Politique d'octroi de permis

• CONTEXTE

- Alors que la procédure d'octroi de permis unique en Wallonie a, depuis plusieurs années, été un exemple d'efficacité au niveau européen, le partage de compétences entre la ministre de l'Environnement et le ministre de l'Aménagement du Territoire complexifie considérablement la politique d'octroi de permis.
- Il est de moins en moins aisé pour le développeur de projet de composer avec des priorités politiques divergentes et parfois contradictoires des ministres en charge.
- L'autorité accorde souvent une plus grande importance aux enjeux locaux qu'aux enjeux globaux, ce qui conduit à une politique d'octroi de permis incohérente avec le niveau d'ambition régional et les enjeux climatiques et énergétiques
- Il n'est toujours pas possible de prolonger à 30 ans le volet « urbanisme » des permis uniques.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Faciliter la politique d'octroi, de prolongation et de repowering des permis uniques, afin d'encadrer au mieux un développement éolien de qualité.

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a interpellé les ministres du Gouvernement wallon et le Parlement wallon afin d'appeler à plus de cohérence et d'interaction avec le secteur dans la politique d'octroi de permis. EDORA a aussi rappelé à maintes reprises, par voie directe et par voie de presse, la nécessité d'effectuer la balance adéquate entre les intérêts globaux et locaux dans l'analyse des incidences de l'installation éolienne.
- EDORA a lancé une analyse visant à identifier les sources récurrentes de refus de permis et les situations éventuellement arbitraires et contraires aux objectifs énergétiques et environnementaux de la Région.

Politique d'octroi de permis

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA a organisé des rencontres sectorielles avec les ministres en charge de l'octroi de permis uniques afin de les sensibiliser à l'importance d'assurer une balance adéquate entre les intérêts locaux et globaux en tenant compte des mesures d'atténuation possibles.
- EDORA a aussi appelé les autorités à assurer une objectivation des critères environnementaux afin d'éviter toute surenchère injustifiée en la matière. La Ministre de l'Environnement semble en avoir pleinement perçu l'intérêt sociétal.
- EDORA a également mis l'accent sur l'importance de prévoir une procédure de permis facilitée en cas de repowering, car le durcissement de certains critères d'installation rendrait le remplacement d'une série de turbines impossible, ce qui hypothèquerait l'atteinte des objectifs.
- EDORA a obtenu de pouvoir améliorer la collaboration entre l'autorité et le secteur afin d'améliorer la sécurité juridique des permis, notamment à la lumière de la jurisprudence au Conseil d'Etat.
- EDORA a rappelé l'urgence d'également assurer une prolongation à 30 ans du volet « urbanisme » des permis uniques.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA continuera à interpeller publiquement le Gouvernement wallon sur toute incohérence potentielle entre les engagements du Gouvernement et la politique et procédure d'octroi de permis, tout en y apportant des pistes de solution concrètes. EDORA assurera ainsi le suivi et la mise en évidence publique des sources récurrentes de refus de permis et les situations arbitraires et contraires aux objectifs énergétiques et environnementaux. EDORA fustigera aussi toute menace de moratoire dans la politique d'octroi de permis.

Politique d'octroi de permis

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- La poursuite d'une veille de la jurisprudence au Conseil d'Etat permettra également d'anticiper les nouvelles sources d'insécurité juridique.
- EDORA plaidera aussi pour une concertation améliorée entre administrations dans le cadre de la procédure d'octroi de permis, afin que des avis éventuellement contradictoires n'engendrent pas une source d'insécurité juridique pour le permis. L'objectif étant d'uniformiser les procédures.
- EDORA veillera également à une accélération de la création du dépôt électronique / réception des avis pendant l'instruction (à l'image de ce qui est en vigueur en Flandre)
- EDORA continuera à plaider pour la mise en place d'une procédure de permis facilitée en cas de repowering.
- EDORA veillera à encourager l'activation de procédures d'octroi-réémission de permis lors d'erreurs manifestes de procédures (et ce avant même le rapport de l'auditeur au Conseil d'Etat) afin d'accélérer l'aboutissement de certains dossiers
- EDORA continuera à pousser la possibilité, pour les permis d'urbanisme à durée limitée, de prolongation à 30 ans du volet « urbanisme » des permis uniques, via une adoption du projet de décret portant codification du permis d'environnement, tel qu'adopté en 2^{ème} lecture le 6 décembre 2018 (cadre de la Pax Eolienica II).

Conseil d'Etat

- **CONTEXTE**

- Les permis éoliens octroyés font l'objet d'un recours quasi systématique devant le Conseil d'Etat.
- 483 MW de projets éoliens sont actuellement bloqués au niveau du Conseil d'Etat parfois pour plusieurs années.
- En conséquence, des coûts importants sont engendrés pour le secteur et une prise de risque des développeurs de projets est enregistrée, avec des constructions sous recours.
- EDORA avait obtenu de l'actuel Gouvernement wallon qu'il s'engage à améliorer la sécurité juridique du secteur éolien dans sa Déclaration de Politique Régionale.
- Cet engagement a fait suite à la demande conjointe d'une coalition d'acteurs économiques, initiée par EDORA (EDORA, UWE, UPSI, FEBEG, Wallonie Développement) plaidant pour l'établissement d'un délai de rigueur de 6 mois pour les recours en annulation au Conseil d'Etat.
- EDORA avait poussé l'actuel Gouvernement fédéral à inscrire, dans sa déclaration de politique générale, un processus de réforme de certaines règles du Conseil d'Etat. EDORA s'est ainsi réjouie que ce Gouvernement se soit engagé, dans le cadre du dossier mobilité, à réévaluer les procédures du Conseil d'Etat afin de raccourcir les temps de traitement et de promouvoir la sécurité juridique.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Amélioration de la sécurité juridique des permis éoliens en diminuant les risques de recours, en tenant compte de la jurisprudence du Conseil d'Etat dans leur rédaction et en accélérant les procédures en recours.

Conseil d'Etat

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA a appelé le Gouvernement wallon à clarifier le cadre réglementaire en proposant des pistes de solutions dans le cadre du processus de la « *Pax Eolienica II* ». Différentes mesures concrètes ont ainsi été avancées en réponse à la consultation de mars 2022 sur la nouvelle Pax Eolienica.
- Sur les délais de procédure, EDORA demande que le Gouvernement wallon s'inscrive comme un moteur d'une nécessaire réforme des procédures au Conseil d'Etat.
- Dans le cadre de la décision de prolongation de deux tranches nucléaires, EDORA a poussé le Gouvernement fédéral à adopter des mesures accompagnatrices en faveur de la transition énergétique. EDORA a ainsi pu alimenter les réflexions lors des négociations gouvernementales du 18 mars 2022 à cet égard. EDORA y a plaidé, entre autres, pour une réforme du Conseil d'Etat sur deux aspects: l'instauration d'un délai de rigueur de maximum 6 mois pour les recours en annulation contre les permis éoliens au Conseil d'Etat et l'obligation pour le Conseil d'Etat de se prononcer sur tous les moyens du recours, afin d'éviter de futurs carrousels basés sur les mêmes moyens non traités.
- La réforme du Conseil d'Etat constitue une des mesures phares du kern 18 mars 2022. La ministre de l'Intérieur est ainsi chargée de faire une proposition de réforme du Conseil d'Etat pour fin mai 2022. Celle-ci devra se baser sur une note de la ministre déjà approuvée le 21 juillet 2021 et qui faisait notamment état des lenteurs au niveau de la rédaction du rapport de l'auditeur. La décision du kern du 18 mars 2022 fait à cet égard référence aux conséquences budgétaires de ce genre de décision.
- EDORA a également poursuivi la tenue d'un guide de bonnes pratiques sur les permis éoliens et études d'incidence environnementale à l'attention du secteur éolien. Ce guide avait été élaboré avec l'aide du GT « sécurité juridique » d'EDORA, en bonne entente avec des juristes et avocats spécialisés, et vise à accompagner la rédaction des permis éoliens en tenant le plus possible compte de la jurisprudence du Conseil d'Etat.

Conseil d'Etat

- **PERSPECTIVES**

- EDORA veillera au bon suivi des engagements du Gouvernement fédéral du 18 mars 2022 à lancer un processus de réforme du Conseil d'Etat (délais de rigueur pour les recours en annulation contre les permis éoliens). Pour ce faire, EDORA se basera notamment sur la « finalité d'intérêt général » dont jouit le secteur éolien via le CoDT. Il sera essentiel que cette procédure soit également appuyée par le Gouvernement wallon, dans le respect de ses propres engagements.
- EDORA persistera à défendre sa demande relative à l'obligation, pour le Conseil d'Etat, de traiter tous les moyens du recours.
- EDORA assurera une mise à jour du guide de bonnes pratiques, sur base de la jurisprudence du Conseil d'Etat, afin de renforcer la sécurité juridique des futurs permis éoliens et études d'incidence environnementale.
- EDORA veillera à rétablir/maintenir un contact privilégié entre l'autorité et les porteurs de projet, afin notamment que ces derniers puissent alimenter au mieux la réflexion de l'autorité sur base de la jurisprudence la plus récente du Conseil d'Etat.

Conditions sectorielles éoliennes

• CONTEXTE

- Le Conseil d'Etat avait annulé en novembre 2017 l'arrêté du Gouvernement wallon (AGW) sur les « conditions sectorielles éoliennes », tout en en maintenant les effets durant 3 ans, précisant que les conditions sectorielles auraient dû répondre à une procédure de type « plan et programme ».
- Une procédure de « réparation » a alors été lancée par le Gouvernement mais a accusé un certain retard lors de l'évaluation des incidences environnementales et de l'enquête publique, ce qui a engendré une adoption définitive d'un nouvel AGW hors délai avec une insécurité juridique supplémentaire de quelques mois à cet égard et une perte de productivité d'environ 5% pour l'ensemble du parc éolien wallon.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Après avoir poussé pour une « réparation » aussi rapide que possible et l'adoption d'un texte minimisant autant que possible les sources d'insécurité juridique, il était essentiel de veiller à ce que ce nouveau texte ne soit pas une fois encore annulé, ce qui aurait plongé le secteur dans un nouveau vide juridique et aurait engendré une perte de productivité significative sur l'ensemble du parc wallon.
- Il est essentiel que les dispositions de l'AGW « conditions sectorielles » et son arrêté ministériel acoustique soient les plus réalisables possibles et restent cohérentes avec la réalité de terrain

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA s'est tenue prête à se porter en intervention de tout nouveau recours contre l'AGW « conditions sectorielles » de 2021.
- EDORA est restée attentive à la mise en œuvre de ce nouvel AGW, notamment en termes de sécurité juridique de certaines dispositions et a accompagné les membres dans son application sur le terrain par certains échanges de bonnes pratiques entre acteurs.

Conditions sectorielles éoliennes

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA continuera à suivre de près la mise en œuvre de l'AGW « conditions sectorielles » et de l'AM acoustique et accompagnera une interprétation sectorielle de certaines dispositions afin d'en améliorer la cohérence et la faisabilité. Les groupes de travail « exploitation » seront organisés à cet effet et pourraient conduire à de nouvelles demandes de modifications réglementaires, le cas échéant.

Libération de contraintes militaires

- **CONTEXTE**

- EDORA avait poussé les précédents Gouvernements wallons à entrer en négociation avec le Gouvernement fédéral, afin de libérer différentes zones militaires qui étaient interdites aux éoliennes.
- EDORA a également lancé une série de demandes relatives à un assouplissement des conditions d'installation près des radars et aéroports en y permettant l'installation d'éoliennes de plus grandes tailles.
- Le secteur éolien tente de sensibiliser, depuis de nombreuses années, les autorités fédérales à la nécessité de réduire autant que possible les incidences visuelles nocturnes des balisages éoliens en zones militaires.
- Suite aux demandes d'EDORA, le Gouvernement wallon s'est engagé, dans sa déclaration de politique régionale, à œuvrer à la libération de certaines contraintes militaires, en concertation avec le Gouvernement fédéral

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Libérer de nouvelles zones (actuellement interdites aux éoliennes) qui soient en ligne avec les priorités du Gouvernement wallon et le potentiel éolien.
- Assouplir certains critères de hauteur.
- Réduire les incidences visuelles nocturnes des éoliennes.

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA avait proposé aux autorités régionales et fédérales 10 sites de libération précis, cohérents avec les priorités politiques wallonnes, pouvant conduire à l'installation d'une soixantaine d'éoliennes actuellement interdites. Suite aux négociations initiées par EDORA, la Défense avait accepté de libérer un des sites proposés par EDORA, permettant ainsi l'installation d'une dizaine d'éoliennes supplémentaires.
- EDORA avait accompagné ses demandes de libération des sites éoliens en proposant également des sites précis de compensation (à faible intérêt éolien) afin d'en faciliter la libération de contraintes.

Libération de contraintes militaires

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA a réitéré ses demandes de libération de contraintes par voie de presse et par voie directe auprès des ministres régionaux et fédéraux en charge.
- Dans le cadre de la décision de prolongation de deux tranches nucléaires, EDORA a poussé le Gouvernement fédéral à adopter des mesures accompagnatrices en faveur de la transition énergétique. EDORA a ainsi pu alimenter les réflexions lors des négociations gouvernementales du 18 mars 2022 à cet égard. EDORA y a plaidé, entre autres, pour la levée d'une série de contraintes aéronautique, y compris militaires.
- EDORA s'est réjouie que la levée de barrières liées aux distances aux radars, aux limites de hauteur et aux zones d'interdiction constitue une des mesures phare des accords du 18 mars 2022. L'impact positif de ces règles sur le secteur éolien est évalué, dans la note du Gouvernement fédéral, à 1,5 GW, ce qui a le mérite de clarifier l'ampleur des mesures nécessaires et le niveau d'ambition de cet engagement.
- EDORA avait également accompagné avec fruit l'élaboration d'une solution technique, initiée par les acteurs du secteur éolien, en vue d'un balisage centralisé des éoliennes en zones d'entraînement militaire, afin de réduire l'incidence visuelle nocturne des éoliennes. Différents acteurs du secteur ont depuis marqué leur intérêt pour la mise en œuvre de solutions techniques pour réduire, autant que possible, les incidences visuelles nocturnes des éoliennes en zones militaires.
- EDORA a plaidé pour que cette solution technique de balisage dynamique s'avère également possible pour des éoliennes de plus de 150 m, qui correspondent aux meilleures technologies disponibles. Pour ce faire, EDORA a demandé une révision de la circulaire GDF-03 à cet égard.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA persévèrera dans la demande de nouvelles libérations de contraintes et poursuivra les discussions relatives à la libération de nouveaux sites, avec proposition de sites de compensation de faible intérêt éolien. Pour ce faire, EDORA s'appuiera sur la dynamique de la « *Pax Eolienica II* » et sur les engagements du Gouvernement fédéral du 18 mars 2022.
- Pour ce faire, les sites d'intérêt éolien (sous seule contrainte militaire) seront identifiés au sein du GT éolien

Libération de contraintes militaires

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA tentera aussi d'assouplir certaines limites de hauteur (critères MVA, approche des aéroports, balisage dynamique).
- En particulier et dans le cadre d'un processus de révision en cours de la circulaire GDF-03 initiée par la DGTA, EDORA poussera à également permettre un balisage dynamique pour les éoliennes de 150 m et plus (catégorie C).

Contraintes aéronautiques civiles

• CONTEXTE

- Les contraintes aéronautiques restent très problématiques en Belgique, avec une grande densité de radars et d'aéroports.
- Afin d'améliorer l'échange d'information avec Skeyes et d'encourager au bon suivi des demandes du secteur éolien, EDORA a initié une dynamique de rencontres semestrielles entre le secteur éolien et Skeyes.
- Les installations éoliennes ne sont toujours pas permises à proximité des radars (< 10 km) et difficilement envisageables à moins de 16 km des radars.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Permettre l'installation éolienne dans des zones actuellement (quasi) interdites ou difficilement envisageables, par le développement de mesures d'atténuation et la mise en œuvre de solutions techniques.
- Maintenir les échanges avec Skeyes afin d'accompagner la mise en place de solutions structurelles.
- Réduire les délais de traitement des dossiers, surtout pour des éoliennes de plus grandes tailles.
- Clarifier certains critères d'installation et de hauteur, et réduire des coûts des études radars.

Contraintes aéronautiques civiles

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- La poursuite des rencontres semestrielles avec Skeyes a permis d'installer une dynamique d'échange avec le secteur, de parfois lever des blocages particuliers de certains dossiers des membres instruits par Skeyes mais également de maintenir une pression afin d'accélérer le processus de levée de contraintes.
- EDORA a longtemps regretté la lenteur dans le traitement par Skeyes des dossiers concernant des éoliennes de plus grandes tailles. Il semble maintenant que seuls les dossiers relatifs aux éoliennes plus hautes que 200 m induisent un délai de traitement plus important.
- EDORA a suivi l'initiative de « surveillance roadmap » de Skeyes visant à identifier le bouquet de mesures d'atténuation potentiellement le plus adéquat. Afin d'en accélérer le processus, EDORA a plaidé auprès du Gouvernement et du Ministre de tutelle pour que les enjeux énergétiques puissent également être pris en compte aux côtés des enjeux de contrôle aérien. Lors de sa rencontre avec EDORA, le ministre Gilkinet a promis d'œuvrer à l'accélération et à l'efficacité de ce processus.
- Après des années d'interpellations, EDORA avait obtenu la mise en place d'un « wind farm filter » dans la zone du radar de Florennes afin de rendre envisageables les quelques 100 MW de projets éoliens qui étaient bloqués dans la zone autour de Florennes. EDORA a suivi le processus de mise en œuvre de ce « wind farm filter » et s'est réjouie que Skeyes et la Défense semblent satisfaits de son effet jugé significatif sur certaines zones. Cependant, les tests indiquent un résultat encore insuffisant sur d'autres zones dans un rayon de 10 à 16 km du radar.
- Suite aux demandes d'EDORA, Skeyes et la Défense tentent de rationaliser les études radar requises afin d'en réduire les coûts et de renforcer la cohérence des avis. Skeyes et la Défense acceptent ainsi désormais des études combinées.
- EDORA a regretté à maintes reprises le manque de clarté sur les conditions d'installation au sein des zones PANs OPs. Skeyes a précisé, lors de sa rencontre sectorielle avec EDORA, qu'ils évoluaient vers des critères PANs-OPs simplifiés et a clarifié certaines procédures notamment liées aux zones MSA, à l'approche de hauteur à proximité des aéroports, aux parcs frontaliers et à l'évolution du (long) processus de surveillance roadmap.

Contraintes aéronautiques civiles

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- Dans le cadre de la décision de prolongation de deux tranches nucléaires, EDORA a poussé le Gouvernement fédéral à adopter des mesures accompagnatrices en faveur de la transition énergétique. EDORA a ainsi pu alimenter les réflexions lors des négociations gouvernementales du 18 mars 2022 à cet égard. EDORA y a plaidé, entre autres, pour la levée d'une série de contraintes aéronautiques.
- La levée de barrières liées aux distances aux radars, aux limites de hauteur et aux zones d'interdiction constitue une des mesures phare des accords du 18 mars 2022. L'impact positif de ces règles sur le secteur éolien est évalué, dans la note du Gouvernement fédéral, à 1,5 GW, ce qui a le mérite de clarifier l'ampleur des mesures nécessaires et le niveau d'ambition de cet engagement.
- Dans le cadre de la levée de contraintes militaires, EDORA pousse la Défense à accepter d'inclure une possibilité de balisage dynamique pour des éoliennes de plus de 150 m. EDORA œuvre auprès du ministre de la Mobilité pour pousser la DGTA à modifier en ce sens la circulaire GDF 03.

Contraintes aéronautiques civiles

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- EDORA s'appuiera sur les décisions du 18 mars 2022 pour veiller à un aboutissement, le plus rapidement possible, de la « surveillance roadmap » permettant l'installation éolienne à plus grande proximité des radars. Pour ce faire, EDORA poussera le Gouvernement à considérer une balance adéquate entre les enjeux énergétiques, climatiques et de protection aérienne.
- EDORA identifiera (en GT éolien) les zones de développement éolien particulièrement impactées par les radars pour orienter la mise en place la plus adéquate des mesures d'atténuation.
- Pour ce faire, EDORA s'appuiera également sur les engagements du Gouvernement wallon (dans sa déclaration de politique régionale) en termes de levée de contraintes aéronautiques afin qu'il puisse y jouer un rôle moteur au niveau fédéral (dans le cadre de la mise en œuvre de la « Pax Eolienica II »).
- EDORA continuera à œuvrer à adapter, dans les faits, certains critères de hauteurs.
- EDORA assurera le suivi des engagements pris en termes de rationalisation des études radar et de clarification des critères d'installation en zones PANs Ops.

Meilleures techniques disponibles

• CONTEXTE

- Les nouvelles éoliennes installées ces dernières années en Wallonie sont souvent de plus petites tailles que la moyenne de hauteur des éoliennes installées récemment en Europe.
- Il en découle que le productible moyen des éoliennes wallonnes n'est pas optimal et que celles-ci ne correspondent pas aux « meilleures techniques disponibles ».
- L'installation des meilleures techniques disponibles en Wallonie faciliterait l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques wallons et permettrait de diminuer le coût de production éolienne et ainsi le niveau de soutien nécessaire.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Meilleur productible et diminution du coût de production éolienne.
- Participation optimale aux objectifs énergétiques et climatiques régionaux.

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA avait obtenu du Gouvernement wallon que « l'utilisation des technologies les plus performantes » figure bien dans les engagements énergétiques gouvernementaux (DPR).
- EDORA a initié, auprès des principaux ministres wallons, une première réflexion afin de mettre en œuvre cet engagement. Il s'agira d'analyser l'opportunité (juridique) d'opérer une modification ponctuelle du cadre de référence éolien de 2013 ou de développer une « argumentation-type » qui permettrait de déroger au critère de distance aux zones d'habitat de « 4 fois la hauteur de l'éolienne ».
- EDORA plaide ainsi pour l'abandon de la règle de « 4 fois la hauteur de l'éolienne » aux zones d'habitat, au profit d'une distance minimale de 600 m à ces zones pour des éoliennes de plus de 150 m de haut. Cette demande a été défendue dans le cadre de la réponse d'EDORA à la consultation relative à la nouvelle Pax Eolienica.
- EDORA a également plaidé pour un assouplissement de différentes contraintes aéronautiques.

Meilleures techniques disponibles

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA a aussi plaidé pour une approche par hauteur d'éolienne pour déterminer le futur niveau de soutien. Une telle approche devrait encourager l'autorité à accepter des éoliennes de plus grandes tailles. EDORA a ainsi été entendue par l'administration qui a proposé et soumis à consultation des paramètres en partie basés sur les hauteurs d'éolienne.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA veillera à la mise en œuvre de l'engagement du Gouvernement wallon d'utiliser les « technologies les plus performantes », notamment dans le cadre de la *Pax Eolienica II*.
- EDORA affinera son analyse juridique quant aux conséquences d'une éventuelle révision ponctuelle du « cadre de référence éolien » et tentera de proposer au Gouvernement une « argumentation-type » de dérogation au cadre de référence de 2013 concernant les distances aux zones d'habitat.
- EDORA suivra de près la rédaction future des permis à cet égard.
- EDORA veillera à la concrétisation d'une approche cohérente par hauteur d'éolienne dans le cadre de la révision de la méthodologie d'octroi de certificats verts, afin de faciliter l'acceptation sociétale d'éoliennes plus hautes en Wallonie.
- EDORA lancera également une réflexion sur une modification du décret de 1999 sur le permis d'environnement et du CoDT pour permettre une modification simplifiée et rapide des permis uniques. Il n'est en effet pas rare, au vu des délais au Conseil d'Etat, de devoir installer des technologies du passé moins performantes.

Accès aux données cadastrales

- **CONTEXTE**

- Difficulté, et souvent impossibilité, d'obtention des données cadastrales liées aux projets éoliens pour des raisons relatives à la protection des données à caractère personnel.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- L'absence de mise à disposition des données cadastrales est de nature à hypothéquer le développement des futurs projets éoliens et peut aussi être source d'insécurité juridique.

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA avait fait une proposition concrète et justifiée de modification du décret « électricité » afin de renforcer le caractère « d'intérêt général » lié aux activités de développement et de production éolienne. Sur base de cette proposition d'EDORA, le précédent Gouvernement wallon avait fait passer en première lecture un avant-projet de décret visant à conférer au développeur d'énergie renouvelable une mission d'intérêt public et à donner un accès, à sa demande, à toute information utile relative à la matrice cadastrale. L'Autorité de Protection des Données (APD), a cependant émis des critiques fondamentales sur le texte.
- EDORA a alors privilégié une autre voie : établir un protocole-type avec le SPF Finance pour encadrer les conditions d'accès à ces données pour le secteur des énergies renouvelables. Après des mois d'échanges et de discussions, une version aboutie et personnalisée a été officiellement soumise au SPF Finance afin d'obtenir une approbation du texte-type du protocole d'accord par l'autorité compétente. Des échanges sont toujours en cours sur le contenu du texte entre EDORA, la VWEA et le Service Privacy du Président du SPF.

Accès aux données cadastrales

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- Assurer un suivi du processus d'approbation du protocole avec le SPF Finance. Après finalisation des dernières modifications et approbation définitive du protocole, EDORA en assurera une diffusion à l'ensemble du secteur des énergies renouvelables, afin que chaque développeur de projet renouvelable puisse introduire sa demande d'accès sur base du protocole-type approuvé.
- EDORA accompagnera alors les acteurs du secteur dans l'introduction des protocoles individuels.
- Si la voie du protocole ne devait pas aboutir, EDORA réactivera sa demande envers le Gouvernement wallon d'adopter un avant-projet de décret modifiant le décret électricité du 12 avril 2001 en conférant notamment au développeur d'énergie renouvelable une mission d'intérêt public pour ses actes de prospection et de recherche de sites de production. Celui-ci devra tenir compte de l'avis en la matière de l'Autorité de Protection des Données (APD).

Mesures environnementales

- **CONTEXTE**

- Suite à une approche souvent jugée subjective des critères environnementaux, EDORA s'est lancée dans un processus de très longue haleine de concertation avec le DNF et le DEMNA en vue d'élaborer un protocole objectif de mise en œuvre des mesures environnementales.
- Depuis la mise en place de l'actuel Gouvernement wallon, le DNF semble avoir encore durci son approche en imposant des mesures environnementales jugées excessives. La ministre de l'Environnement a semblé, jusqu'à fin 2021, systématiquement suivre l'avis du DNF dans sa politique d'octroi de permis.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Disposer d'une approche la plus objective possible dans la mise en œuvre des mesures environnementales.
- Convaincre le Gouvernement de tenir compte d'un équilibre le plus adéquat possible entre les enjeux globaux et locaux dans l'appréciation des incidences environnementales des projets. Eviter autant que possible tout « NIMBYsme environnemental ».
- Eviter l'imposition de frais de développement excessifs pour le secteur et une augmentation de l'insécurité juridique des permis.

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA a poussé l'autorité à officiellement approuver le protocole de mise en œuvre des mesures environnementales élaboré avec le DNF et le DEMNA. La ministre de l'Environnement confirme qu'il s'agit bien encore actuellement du protocole de référence pour le DNF.
- EDORA a continué à accompagner ses membres dans la mise en œuvre de ce protocole.

Mesures environnementales

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA avait poussé le Gouvernement à adapter l'article 37 des conditions sectorielles éoliennes afin que celui-ci engendre le moins d'insécurité juridique possible et reste cohérent avec le protocole élaboré avec le DNF et le DEMNA. Une série d'échanges en 2021 indique que le DNF rejoindrait bien l'interprétation initiale d'EDORA qu'il ne serait pas nécessaire de systématiquement effectuer des relevés en continu et que l'application des paramètres maximalistes du protocole serait bien suffisante. EDORA continue d'appuyer sa demande de ne pas systématiquement considérer les dispositions de cet article « espèce par espèce ».
- EDORA a analysé l'influence des avis du DNF dans la politique d'octroi de permis et a mis en évidence une approche visiblement excessive de l'autorité wallonne qui, à notre analyse, n'utilise pas suffisamment son pouvoir d'appréciation en la matière.
- Différentes alertes ont alors été lancées par voie directe, de presse et parlementaire à l'attention de la Ministre de l'Environnement qui s'est montrée réceptive à nos inquiétudes. Elle a alors initié début 2022, à la demande d'EDORA, une concertation avec le DNF afin qu'il évolue vers une approche plus cohérente avec les enjeux régionaux.
- EDORA a suivi de près la dynamique d'octroi de permis et est restée particulièrement attentive à l'incidence des critères environnementaux sur les refus de permis.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA veillera à ce que les critères environnementaux soient toujours objectivés et ne soient plus excessifs, via une saine application du protocole d'accord conclu entre le DNF, le DEMNA et EDORA. EDORA plaidera ainsi pour que l'autorité continue à considérer le contenu du protocole négocié dans la procédure d'octroi de permis.
- EDORA tentera d'anticiper toute nouvelle source d'insécurité juridique à ce sujet (dérogation de la loi de la conservation de la nature).
- EDORA demandera à que le secteur éolien soit directement impliqué dans l'éventuelle mise en œuvre du Fonds budgétaire dédié à la protection de la nature.

Vers une « *Pax Eolienica II* »

• CONTEXTE

- Conformément aux demandes d'EDORA, le précédent gouvernement wallon avait décidé de lancer un processus de sécurisation juridique du secteur éolien et de levée de contraintes via une « *Pax Eolienica* » élaborée sur base des propositions précises d'EDORA. Ce processus permet de fixer un échéancier de prise de mesures et d'impliquer différents ministres du Gouvernement.
- Certaines avancées ont pu être engrangées sous la précédente législature mais les principales contraintes subsistent et d'autres freins au développement sont apparus.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Disposer d'un nouveau cadre permettant de lever un maximum de contraintes au développement éolien et fixant un échéancier de prise de mesures politiques.

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a activement accompagné certaines avancées de la « *Pax Eolienica I* ». Bon nombre des mesures proposées n'ont cependant pas encore abouti et les principales contraintes (insécurité juridique, contraintes aéronautiques,...) n'ont pas encore été traitées.
- EDORA a ainsi poussé l'actuel Gouvernement wallon et son ministre de l'Energie à lancer un processus de « *Pax Eolienica II* » qui permettrait d'encadrer la finalisation des mesures non abouties de la « *Pax Eolienica I* » tout en y intégrant de nouvelles mesures nécessaires au secteur.
- EDORA a exhorté le Gouvernement par voie de presse, par voie ministérielle directe et via des questions parlementaires à lancer ce processus au plus vite. Début 2022, le Gouvernement a enfin initié une consultation à cet égard et [EDORA y a répondu](#) en avançant une série de mesures concrètes et urgentes. Celles-ci visent à finaliser des mesures non abouties de la « *Pax Eolienica I* » tout en y intégrant de nouvelles mesures nécessaires au secteur (adaptation des distances aux zones d'habitat afin d'installer les meilleures technologies disponibles, diminution des frais de connexion au réseau, cadre et procédure de permis facilités pour les éoliennes en repowering ...):

Vers une « *Pax Eolienica II* »

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA veillera à ce que la « *Pax Eolienica II* » intègre un maximum de demandes du secteur.
- EDORA suivra de près la mise en œuvre du processus et la prise des mesures nécessaires à la levée de contraintes et à l'amélioration de la sécurité juridique du secteur éolien.

Vers un code sectoriel de bonnes pratiques

- **CONTEXTE**

- La procédure d'octroi de permis éoliens wallons est parmi les plus poussées en Europe, notamment grâce à des études d'incidence environnementale particulièrement fouillées. Celle-ci conduit à l'installation de parcs éoliens de grande qualité en Wallonie
- Cependant la multiplication du nombre de contraintes et l'insécurité juridique croissante auxquelles sont confrontés les acteurs de l'éolien engendrent une certaine tension entre eux, un manque de communication avec certaines communes et l'impression d'un développement parfois anarchique.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- Améliorer encore l'image du secteur auprès des médias, des autorités locales et régionales et maintenir une bonne acceptabilité locale des projets éoliens.
- Diminuer, autant que possible, les tensions au sein du secteur.
- Elaborer un code de bonnes pratiques au sein du secteur afin que l'excellence des projets éoliens soit au diapason d'une communication de qualité au cours de leur développement.

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA a initié un processus de table ronde afin d'instruire la rédaction d'un code de bonnes pratiques portant, entre autres, sur une amélioration de la communication en amont du projet avec l'autorité locale et les autres porteurs de projet concurrents et sur certaines balises relatives aux pratiques de prospection des projets.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA encadrera la finalisation d'un code de bonnes pratiques qui sera soumis à l'ensemble du secteur éolien wallon. Les critères de qualité et leurs caractères coercitifs seront analysés au sein du secteur.

Publication des données d'installation et de développement des projets éoliens

• CONTEXTE

- Historiquement, le facilitateur éolien pour la Wallonie publiait chaque semestre une mise à jour des données d'installation éolienne et des différents stades d'avancement des projets. La mission ayant été arrêtée, ces données n'ont plus été publiées, ce qui a engendré un manque de visibilité sur la dynamique et les perspectives du secteur éolien wallon.
- En 2019, EDORA a alors décidé de financer la collecte des données de développement et d'installation éolienne.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Disposer d'une mise à jour des chiffres d'installation et de développement des projets éoliens wallons afin qu'ils puissent étayer certaines demandes politiques d'EDORA (ex. : les chiffres de projets en recours au Conseil d'Etat permettent de quantifier l'insécurité juridique du secteur).
- La propriété de ces données permet également à EDORA de disposer d'une tribune médiatique facilitant le relais des messages de la fédération. Elle offre aussi aux membres de la Fédération des données essentielles et uniques concernant l'état d'avancement du parc éolien wallon.

• POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA

- EDORA a décidé de poursuivre en 2021 le financement de la collecte des données d'installations et de développement éolien et les a publiées en exclusivité en janvier 2022 avec une très belle couverture médiatique.
- Cela a également permis d'asseoir le statut d'acteur incontournable du secteur de la transition énergétique dont jouit la Fédération.

Publication des données d'installation et de développement des projets éoliens

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA analysera l'opportunité de poursuivre le financement de la publication de ces données annuelles du secteur tout en poussant la région à reprendre à son compte le financement et la publication de ces chiffres.



#Biogaz

Biogaz

- **CONTEXTE DE LA FILIERE**

- Parce qu'elle peut être stockée et/ou convertie, en bio-CNG, en biométhane injectable dans le réseau gaz ou en électricité (idéalement avec cogénération de chaleur), la biomasse, issue de cultures dédiées ou de déchets agricoles, agroalimentaires et ménagers, est une source d'énergie polyvalente et «contrôlable », à bien des égards, complémentaire des autres sources d'énergie renouvelables (notamment variables).
- D'après ValBiom, la biomasse réalistement exploitable en Belgique permettrait de produire 15,6 TWh_{PCS} et de couvrir environ 9 % de nos besoins actuels en gaz.
- La biométhanisation agricole à partir de ressources actuellement trop peu valorisées (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intercalaires, etc.) offre un potentiel important.
- La Région de Bruxelles-Capitale, quant à elle, envisage depuis des années de biométhaniser ses déchets organiques. Le lieu de la future unité a été choisi en ce début 2022.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- La production de biogaz permet différentes méthodes de valorisation énergétique (électricité, chaleur, gaz, carburant,...). Elle produit également le digestat (un engrais fort appréciable et local), de l'emploi dans le monde rural, des effets environnementaux positifs, etc.
- Le soutien aux unités de biométhanisation ne doit pas seulement se baser sur l'énergie produite, mais également sur les nombreux co-bénéfices aux niveaux agricole et environnemental.
- L'exploitation des bioénergies nécessite cependant un encadrement adéquat, afin d'en développer les gisements locaux, d'en stimuler le déploiement et d'en optimiser les retombées positives, tant au niveau des gisements mobilisables (pratiques agricoles, distances parcourues), qu'au niveau de leur conversion (qualité de la combustion et débouchés divers).
- Le cadre réglementaire semble cependant trop complexe pour exploiter pleinement le potentiel en unités de biométhanisation.

Biogaz

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- En Wallonie, EDORA poursuit les échanges avec le Cabinet du Ministre de l'Energie et le SPW, afin de défendre un cadre de soutien clair et efficace, tant pour la production d'électricité que de biométhane. La perspective d'une très faible enveloppe à l'horizon 2023 risque cependant de donner un coup de frein important à la filière si rien ne change d'ici là. Un premier tour de table sur la création d'un mécanisme de soutien spécifique a été réalisé en mars 2022.
- En août 2021, une consultation concernant la durabilité de la biomasse a été menée. Elle concerne la transposition de la directive REDII. Sans démonstration de cette durabilité, le soutien ne pourra plus être octroyé. L'AGW a été publié début 2022.
- A Bruxelles, EDORA encourage surtout le Cabinet du Ministre de l'Energie et son administration à privilégier les options permettant de concrétiser au plus vite la décision de doter la Région d'une unité de biométhanisation.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA continuera de suivre le dossier soutien pour le biogaz, tant sous l'aspect électricité que pour les autres vecteurs.
- EDORA poussera à la création d'un soutien spécifique aux gaz renouvelables, notamment le biométhane.



#Biomasse

Biomasse – Bois-Energie

- **CONTEXTE**

- Parce qu'elle peut être stockée et/ou convertie (en biogaz, biocarburants, agrocombustibles ou électricité), la biomasse, issue de résidus de bois, de cultures dédiées ou de déchets agricoles et ménagers, est une source d'énergie polyvalente, modulable et même stockable, complémentaire des autres sources d'énergie renouvelables.
- Le bois-énergie représente environ 50 % des énergies renouvelables produites en Wallonie.
- La nouvelle Stratégie wallonne « Réseaux de chaleur et de froid » reconnaît explicitement la contribution potentiellement très importante de la biomasse locale à la décarbonation de la chaleur, mais :
 - elle renvoie essentiellement vers une Stratégie Biomasse-Energie encore en cours de développement, pour l'élaboration de mesures concrètes dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le développement d'un gisement suffisant, tant en quantité, qu'en qualité,
 - en ne s'attardant pas suffisamment sur l'intérêt des réseaux de chaleur dans les zones de plus faible densité (rurales) mais disposant d'une ressource locale à faible prix (sous forme de plaquette ou bois déchiqueté, par exemple), elle sous-estime le potentiel des chaudières à plaquettes couplées à des mini-, voire à des micro-réseaux de chaleur.
- De plus en plus de petits réseaux de chaleur alimentés par des chaufferies biomasse voient néanmoins le jour en Wallonie, que ce soit de façon ponctuelle ou dans le cadre des plans POLLEC.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- La biomasse offre encore de belles perspectives de substitution aux combustibles fossiles, de réduction des émissions de GES et de soutien de l'activité économique en zones rurales.
- L'exploitation des bioénergies nécessite cependant un encadrement adéquat, afin d'en développer les gisements locaux, d'en stimuler le déploiement et d'en optimiser les retombées positives, tant au niveau des gisements mobilisables (pratiques sylvicoles et agricoles, distances parcourues), qu'au niveau de leur conversion (qualité de la combustion et débouchés divers).

Biomasse – Bois-Energie

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie wallonne Biomasse-Energie en cours d'élaboration, EDORA demande au Gouvernement wallon :
 - de favoriser l'usage du bois dans la construction, en synergie avec le bois-énergie, tenant compte des avantages en termes d'émissions directes et de stockage de carbone, et des complémentarités entre ces deux filières au niveau de l'exploitation des produits issus de la sylviculture,
 - de promouvoir la reforestation et l'afforestation ou la plantation de simples haies et taillis à (très) courte rotation sur un maximum de terres marginales, de friches, de talus et même de jardins privés, en valorisant les agrocombustibles issus de l'entretien de ces plantations, comme la plaquette bocagère et le miscanthus,
 - d'interdire l'incinération sauvage de déchets de taille et de jardin et de favoriser le déploiement de plateformes de broyage, de criblage et de séchage permettant de traiter localement cette biomasse locale, en vue de sa transformation en plaquettes ou de sa biométhanisation,
 - de planifier le déclassement des feux ouverts et des poêles à buches les moins efficaces, afin d'augmenter le rendement moyen du parc d'appareils bois-énergie existant et d'en diminuer les émissions polluantes.
- En septembre 2021, le Ministre wallon de l'Energie a consulté EDORA dans le cadre de la transposition du volet « durabilité de la biomasse » de la directive « Energies renouvelables » (RED II), laquelle impose de faire certifier l'alimentation en biomasse des sites de production d'énergies renouvelables à partir d'une certaine puissance (variable selon la technologie – entre 2 et 20 MWprimaire), via une certification reconnue par l'UE. Certaines certifications se sont déjà positionnées, comme SURE pour les sites (soutenu par Bioenergy Europe), PEFC pour l'approvisionnement, etc. Chaque certification ayant un coût, EDORA a demandé à ce qu'il soit pris en compte dans le calcul du taux d'octroi des CV.

Biomasse – Bois-Energie

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA suivra attentivement la finalisation et la mise en œuvre de la Stratégie Biomasse-Energie annoncée par le Ministre wallon de l'Energie.
- Jusqu'il y a peu, la Région de Bruxelles-Capitale ne comptait plus guère sur la biomasse-énergie pour assurer la décarbonation de ses futurs besoins en chaleur, car elle espérait diviser la consommation énergétique de ses bâtiments résidentiels par trois d'ici à 2050 et comptait essentiellement sur les pompes à chaleur et sur la chaleur issue de l'incinérateur, du canal, de la géothermie et de la riothermie, mais aussi sur la cogénération, pour satisfaire ses besoins résiduels. Une étude livrée à la Région par l'ICEDD en 2021, sur le potentiel en matière d'efficacité et de chaleur et de froid durables en RBC, a cependant montré que, même en mettant résolument en œuvre sa stratégie de rénovation à l'horizon 2050 (ou « Stratégie Révolution ») la Région peut tout au plus espérer diminuer les besoins en chaleur de son patrimoine bâti d'environ 37%.
- EDORA confirme, notamment sur cette base, qu'il est prématuré de renoncer à la biomasse-énergie, notamment pour la filière cogénération de grande puissance, et recommandera au Gouvernement bruxellois d'inclure dans sa nouvelle Stratégie Chaleur verte :
 - un inventaire détaillé des gisements de biomasse locale pertinents disponibles et mobilisables,
 - la promotion active du bois dans la construction, en synergie avec le bois-énergie.



#Chaleur verte

Chaleur verte

• CONTEXTE

- En décembre 2019, le Pwec 2030, contribution de la Wallonie au PNEC 2030, avait surtout mis en avant un objectif de décuplement des pompes à chaleur entre 2015 et 2030.
- En novembre 2020, une mise à jour de la Stratégie wallonne de rénovation a estimé à environ 40% les économies d'énergie réalisables dans le secteur résidentiel d'ici 2050, tout en tablant, dans le secteur tertiaire, sur des bâtiments essentiellement neutres en carbone d'ici 2040.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 14.1 de la directive 2012/27, l'ICEDD a livré à Bruxelles Environnement, en 2021, une étude sur le potentiel en matière d'efficacité et de chaleur et de froid durables en RBC dont il ressort que, même en mettant résolument en œuvre sa stratégie de rénovation à l'horizon 2050 (ou « Stratégie Révolution ») la Région peut tout au plus espérer diminuer les besoins en chaleur de son patrimoine bâti d'environ 37%.
- En décembre 2020, le Parlement wallon a voté un nouveau Décret PEB portant surtout sur l'intégration des renouvelables dans les nouvelles constructions et les rénovations profondes.
- Un Décret Sous-Sol visant notamment à encadrer les géothermies de faible et de grande profondeurs et le stockage géologique de chaleur et de froid est en préparation, de même qu'une étude concernant précisément le potentiel de la Région en matière de géothermie peu profonde.
- Il est depuis longtemps question en Wallonie, d'une actualisation de la stratégie biomasse-énergie.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Une amplification rapide et significative de la transition énergétique dans le domaine de la chaleur, s'appuyant notamment sur une sortie progressive des systèmes de chauffage recourant aux combustibles fossiles.
- La mise en place d'un mécanisme de soutien spécifique pour toutes les sources de chaleur verte et les réseaux de chaleur, tenant compte des investissements de départ généralement élevés requis et des temps de retour sur investissement difficilement conciliables avec les impératifs de rentabilité à court terme des institutions financières et des porteurs de projet privé.

Chaleur verte

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**

- Après avoir été consultée une première fois informellement par le SPW Energie en avril 2021 sur l'avant-projet de décret sur les ressources du Sous-sol (c'est-à-dire sur l'exploration, l'exploitation et la « post-gestion » des sites de stockage géologique de chaleur ou de froid, des gîtes de géothermie profonde et peu profonde aux fins de production d'énergie), EDORA a été à nouveau consultée à ce sujet par la Ministre de l'Environnement, en charge de ce dossier au sein du Gouvernement wallon. Nous avons pu constater à cette occasion que plusieurs de nos recommandations antérieures ont été prises en compte, comme :
 - le plafonnement des contributions éventuelles de la géothermie profonde au « Fonds budgétaire commun de garantie pour la réparation des dommages liés à l'exploitation des ressources du sous-sol »,
 - et la prise en compte des gîtes géothermiques dans l'élaboration des futurs plans stratégiques de gestion des ressources du sous-sol.
- EDORA continue d'insister :
 - pour que la géothermie soit complètement exonérée de toute contribution financière aux communes,
 - pour que la géothermie de surface (capteurs horizontaux ou « en corbeille ») soit plus clairement dispensée de toute contrainte inutile, fût-elle d'ordre administratif.
- Pour accélérer la transition énergétique, EDORA recommande également aux Gouvernements régionaux d'ajouter aux normes d'intégration des renouvelables et aux mécanismes de soutien en passe d'être réformés, un calendrier de sortie progressive des systèmes de chauffage fossiles, un gel de l'extension des réseaux de gaz naturel et un encadrement de la publicité et des offres de raccordement au rabais des GRD et des fournisseurs de chaudières à combustibles fossiles.

Chaleur verte

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

- Dialogue régulier avec les Ministres wallon et bruxellois de l'Energie et leurs Cabinets, au sujet de leurs plans de sortie des systèmes de chauffage recourant au charbon et au mazout, mais également au gaz.
- EDORA suivra attentivement la finalisation et la mise en œuvre de la Stratégie Biomasse-Energie annoncée par le Ministre wallon de l'Energie.
- Jusqu'il y a peu, la Région de Bruxelles-Capitale ne semblait guère compter sur la biomasse-énergie pour assurer la décarbonation de ses futurs besoins en chaleur, car elle espérait diviser la consommation énergétique de ses bâtiments résidentiels par trois d'ici à 2050 et comptait essentiellement sur les pompes à chaleur et sur la chaleur issue de l'incinérateur, du canal et de la géothermie pour satisfaire ses besoins résiduels. EDORA a toujours estimé qu'il était prématuré de renoncer dans ce cadre à la biomasse-énergie, notamment dans le cadre du développement d'installations collectives de cogénération.
- Pour l'ICEDD, les principales sources de chaleur verte à privilégier en RBC sont effectivement l'électricité verte, le biométhane, peut-être certains gaz de synthèse et le bois-énergie, sous certaines réserves ; La géothermie de faible profondeur et l'aquathermie semblent également présenter un réel potentiel, mais les incertitudes qui caractérisent les forages (environ 20% de forages peu concluants) nécessiteraient la mise en place d'un mécanisme de mutualisation des coûts en cas d'échec.
- EDORA recommandera au Gouvernement bruxellois d'inclure dans sa nouvelle Stratégie Chaleur verte :
 - un inventaire détaillé des gisements de biomasse locale pertinents disponibles et mobilisables,
 - la promotion active du bois dans la construction, vu les synergies qu'il présente plus généralement avec le bois-énergie.

Réseaux de chaleur

• CONTEXTE

- Alors qu'ils desservent déjà plus de 50% des foyers dans 7 pays de l'UE, les réseaux de chaleur, toutes sources de chaleur confondues, sont encore relativement rares dans notre pays.
- Un décret wallon « relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et aux réseaux d'énergie thermique » a été voté par le Parlement wallon en octobre 2020, après d'ultimes adaptations portées par la nouvelle majorité, et est entrée en vigueur dès le mois suivant.
- La Wallonie s'est dotée début 2021 d'une nouvelle Stratégie « Réseaux de chaleur et de froid » qui témoigne d'une réelle prise de conscience du rôle fondamental que les réseaux de chaleur pourraient jouer dans la décarbonation de ce secteur en Wallonie, en estimant à presque 40% la part des besoins qui pourrait être satisfaite à meilleur coût en recourant à ceux-ci.
- Une ordonnance « relative à l'organisation des réseaux d'énergie thermique » a également été votée par le Parlement Bruxellois en avril 2021.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 14.1 de la directive 2012/27, l'ICEDD a livré à Bruxelles Environnement, en 2021, une étude sur le potentiel en matière d'efficacité et de chaleur et de froid durables en RBC dont il ressort que, même en mettant résolument en œuvre sa stratégie de rénovation à l'horizon 2050 (ou « Stratégie Révolution ») la Région peut tout au plus espérer diminuer les besoins en chaleur de son patrimoine bâti d'environ 37%.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- Une amplification rapide et significative de la transition énergétique dans le domaine de la chaleur, s'appuyant notamment sur une sortie progressive des systèmes de chauffage recourant aux combustibles fossiles.
- Un plan de développement de la chaleur verte et des réseaux de chaleur pour Bruxelles également.
- La mise en place d'un mécanisme de soutien spécifique pour toutes les sources de chaleur verte et les réseaux de chaleur, tenant compte des investissements de départ généralement élevés requis et des temps de retour sur investissement difficilement conciliables avec les impératifs de rentabilité à court terme des institutions financières et des porteurs de projet privé.

Réseaux de chaleur

- **POSITIONNEMENT D'EDORA**

- En juillet 2021, EDORA et le Pôle Energie ont été consultés par le Ministre wallon de l'Energie au sujet d'un projet d'AGW sur l'organisation du marché de l'énergie thermique et les réseaux d'énergie thermique. Dans leurs avis, EDORA et le Pôle ont déploré le caractère excessivement contraignant de la réglementation proposée, non seulement pour les réseaux de taille modeste, voire très modeste, mais également pour les réseaux de grande taille (district heating) disposant de moyens plus importants.
- EDORA a en outre regretté que l'avant-projet d'arrêté n'exploite aucune des possibilités offertes par le décret de base, de promouvoir activement les réseaux d'énergie thermique et la chaleur verte, notamment via le développement de communautés d'énergie renouvelable dans ce domaine.
- Suite à nos nombreuses propositions d'amendements, le projet a été revu en profondeur dans un sens qui nous donne satisfaction sur plusieurs enjeux clefs :
 - Simplification administrative et différenciation plus marquée des obligations applicables à différents types/tailles de réseaux ;
 - Plus grand choix d'options pour la configuration et l'équipement des stations et sous-stations d'échange thermique (impact sur les CAPEX et les OPEX) ;
 - Liberté d'établissement des opérateurs de réseau d'énergie thermique ;
 - Développement d'un cadre réglementaire à part entière pour les CER Thermiques ;
 - Nouvelles obligations en matière de planification et d'études visant le développement de réseaux d'énergie thermique (nouveau Chapitre 10, Section 1) ;
 - Aides à l'investissement dans les réseaux d'énergie thermique et la production d'énergie thermique.
- En mars 2022, EDORA a coorganisé à Bruxelles, avec ODE et le Cluster TWEED, une journée d'étude sur la chaleur verte et les réseaux de chaleur qui fut un réel succès en termes de participation et de richesse des interventions.

Réseaux de chaleur

• PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION

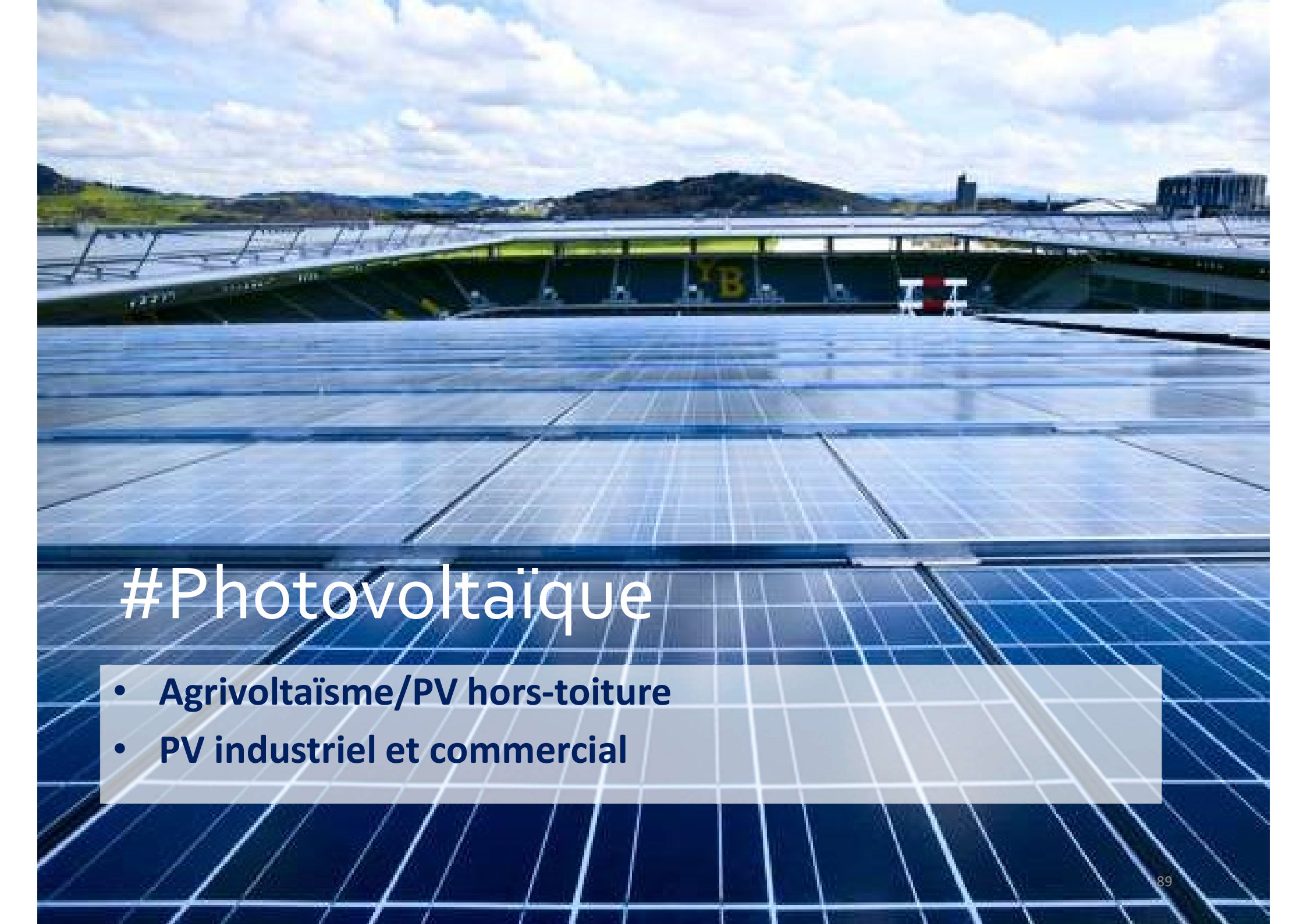
- EDORA peut se réjouir d'avoir convaincu les Gouvernements wallon et bruxellois d'élargir le champ d'application de leurs décret et ordonnance sur les réseaux d'énergie thermique aux Communautés d'Energie Renouvelable en ouvrant ainsi des perspectives de partage local de l'énergie, également dans le domaine de la chaleur.
- Reste à confirmer ces intentions dans des arrêtés d'exécution et des projets concrets via un dialogue régulier avec les Ministres wallon et bruxellois de l'Energie et leur Cabinet, au sujet des arrêtés d'exécution de leurs décret et ordonnance relatifs aux réseaux d'énergie thermique et de leurs plans de sortie des systèmes de chauffage recourant au charbon et au mazout, mais également au gaz.
- EDORA continuera en outre d'interpeler le Ministre wallon de l'Energie et son cabinet pour savoir :
 - Quels mécanismes de financement et quels moyens la Wallonie entend-elle mobiliser pour concrétiser ses louables intentions en matière de soutien au déploiement de réseaux de chaleur et de sources de chaleur verte ?
 - En quoi consistera la Stratégie Biomasse-Energie encore en cours de développement, notamment en ce qui concerne le développement d'un gisement satisfaisant, tant en quantité, qu'en qualité ?
- Les autorités bruxelloises semblent comprendre l'intérêt des réseaux de chaleur et ont voté en 2021 une ordonnance assez détaillée offrant un cadre légal relativement détaillé en la matière, mais elles ne sont de toute évidence pas encore prêtes à pousser résolument le secteur de la chaleur dans cette direction.
- En Flandre et en Wallonie, plusieurs (grandes) villes, dont Anvers et Charleroi, ont commencé à investir dans les réseaux de chaleur (pas toujours alimentés en chaleur verte, d'ailleurs) ou se sont dotées pour ce faire de « master plans » ambitieux ; EDORA plaidera résolument pour l'élaboration d'un tel master plan également en RBC dans le cadre des consultations qui s'annoncent sur la révision à la hausse des objectifs du volet bruxellois du PNEC-2030.
- Enfin, bien que les stratégies de rénovation et de décarbonation de la chaleur des régions ne s'intéressent guère au rôle que des réseaux de chaleur plus ponctuels et de tailles modestes pourraient jouer dans les zones plus rurales disposant d'une ressource locale à faible prix (tels que ceux promus par la Fondation Rurale de Wallonie) ou dans les villes qui n'ont pas encore envisagé de master plan en la matière, ce segment nous semble mériter la même attention et le même soutien que les autres.



#Photovoltaïque

Contexte de la filière

- Le photovoltaïque est une filière renouvelable qui offre d'importantes perspectives technologiques à court, moyen et long termes.
- Suite à la forte diminution des coûts d'investissement, cette filière se trouve être au cœur de la transition énergétique en Europe et dans le monde. Depuis 2018, de gros projets de plusieurs MWé ont notamment vu le jour en Wallonie. Cependant, en raison de la crise sanitaire et de la situation géopolitique actuelle, les prix des matériaux ont augmenté, de 10 à 50 % selon les composants.
- Dans le cadre du PNEC, la Wallonie s'est engagée à suivre un rythme structurel de 200 MWc d'installations photovoltaïques par an (contre 140 MWc installés en 2020, on atteindrait cet objectif pour la première fois en 2021).
- Pour les installations PV < 10 kW, le seul mécanisme de soutien qui subsiste est le mécanisme de la compensation annuelle entre prélèvements et injections (« compteur qui tourne à l'envers »).
- Pour les installations PV > 10 kW, le niveau de soutien des installations tient compte d'une autoconsommation forte, ce qui pénalise les installations visant l'injection uniquement. Le nouveau mécanisme est actuellement en cours de révision



#Photovoltaïque

- Agrivoltaïsme/PV hors-toiture
- PV industriel et commercial

Agrivoltaïsme/PV hors-toiture

- **CONTEXTE :**

- L'installation de PV dans un contexte hors toiture nécessite un permis unique. Certains types d'installation semblent se développer (notamment sur parking, sur terres marginales, ...). Par contre, l'agrivoltaïsme fait face, pour diverses raisons, à de nombreux refus (concurrence présumée avec la production alimentaire, effet NIMBY, opposition politique, ...).
- La nouvelle circulaire du Ministre Borsus n'apporte pas un cadre suffisamment clair pour accompagner l'installation en zone agricole. Certains y interprètent au contraire une source de frein supplémentaire à la filière.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR :**

- Le développement de la filière photovoltaïque est essentiel pour atteindre les objectifs du PNEC au niveau wallon. Or, le rythme de déploiement est actuellement trop faible.
- Le potentiel reste encore trop peu exploité. Or, de nombreuses synergies peuvent exister, afin d'accélérer la transition énergétique.

Agrivoltaïsme/PV hors-toiture

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA :**

- Un GT PV a été organisé le 31 mars 2021, afin de notamment discuter des problématiques liées à ce type de permis et de continuer à instruire le positionnement d'EDORA en la matière.
- Durant le 2^e semestre 2021, différents membres ont été consultés concernant le PV hors toiture et les problèmes rencontrés. Une synthèse et une discussion ont eu lieu lors du GT PV de novembre 2021. Il a été constaté que les principaux problèmes sont situés au niveau de la demande de permis, ainsi qu'au niveau du raccordement au réseau. Ces problèmes ont continué à être instruits, notamment via une rencontre avec le Ministre Borsus et son cabinet.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :**

- Le cadre que pose la circulaire ne facilite pas les projets. EDORA continuera de pousser à un éclaircissement de ce cadre.
- EDORA suivra les projets de recherche sur le sujet, afin de collecter des données et informations de terrain. Cela permettra de collaborer à la constitution d'un argumentaire solide à présenter au Gouvernement.

PV industriel et commercial en Wallonie

- **CONTEXTE :**

- Le régime des certificats verts reste d'application pour le soutien aux installations > 10 kWc. Les taux d'octroi sont adaptés deux fois par an pour les nouveaux projets et les enveloppes de certificats verts ont été définies pour les prochaines années.
- Les kECO ont été actualisés pour une application en juillet 2021 et en janvier 2022. Cependant, les enveloppes continuent à être extrêmement remplies, sans réelles perspectives à court terme.
- Le coût de raccordement est très fluctuant d'une zone à l'autre, et reste très élevé, pénalisant la rentabilité des installations PV.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR :**

- Le développement de la filière photovoltaïque industrielle et commerciale est essentiel pour atteindre les objectifs du PNEC au niveau wallon. Or, le rythme de déploiement est actuellement trop faible pour atteindre ces objectifs qui devraient impérativement, eux-mêmes, être revus à la hausse (processus de révision en cours du PACE2030).
- Le potentiel reste encore trop peu exploité.

PV industriel et commercial

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA :**

- EDORA a échangé régulièrement avec le SPW et avec le cabinet du Ministre de l'Energie sur le soutien, en particulier sur les paramètres nécessaires à prendre en compte pour la nouvelle méthodologie de calcul du taux de CV.
- Par ailleurs, EDORA rappelle l'importance des Communautés d'énergies, et leur pertinence dans les projets photovoltaïques (voir dans la partie Réseau).
- EDORA fait partie de PVcycle, dans le cadre du recyclage des panneaux, et assiste aux différents conseils d'administration.
- EDORA a organisé le 3^e Belgian Solar Day, en collaboration avec Techlink, ODE et le Becquerel institute. Cet événement, en présentiel, a notamment permis d'entendre la représentante du Ministre Henry concernant les prochaines actions du GW.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION :**

- La nouvelle méthodologie de calcul du taux d'octroi peut offrir la possibilité d'avoir des taux spécifiques en fonction des différents types de projets et de solutionner les problématiques soulevées dans le calcul du kECO. EDORA suivra l'implémentation du nouveau mécanisme de soutien et les valeurs de kECO jusqu'au nouveau mécanisme.
- Les coûts de réseaux restent importants. EDORA continuera à suivre les discussions sur le sujet et veillera à ce que les coûts soient acceptables.



#Hydroélectricité

Hydroélectricité

- **CONTEXTE**

- L'hydroélectricité est une filière renouvelable bien établie en Wallonie, qui offre une électricité de qualité.
- Les enjeux actuels pour la filière sont les négociations relatives au repowering de centrales existantes et la réalisation des dernières centrales.

- **ENJEUX POUR LE SECTEUR**

- L'enjeu principal est de maintenir le parc existant, tout en développant de nouveaux projets de petite taille.

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- EDORA a œuvré activement auprès de l'administration et du cabinet du ministre de l'Energie dans le cadre de la réforme du mécanisme des certificats verts, notamment sur les points suivants :
 - Augmentation significative des enveloppes CV afin de prévoir les volumes nécessaires aux projets initiés.
 - Soutien suffisant dans le cadre de la nouvelle méthodologie de calcul des CV.

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- EDORA sera attentive au maintien du soutien de la filière, ainsi que sur le développement de nouveaux projets, en accord avec les plans de déploiement.

#Bâtiments



Performance énergétique des bâtiments

• CONTEXTE

- Le Paquet Energie Propre comprend une série de dispositions qui concernent spécifiquement les bâtiments et la place des sources d'énergie renouvelable (SER) dans la PEB, ainsi que le déploiement progressif de bornes de rechargement pour les véhicules électriques dans les nouvelles constructions et les immeubles rénovés en profondeur.
- En décembre 2020, le Parlement wallon a voté un nouveau Décret PEB portant surtout sur l'intégration des SER dans les nouvelles constructions et les rénovations profondes et sur les enjeux liés à l'électromobilité.
- En novembre 2020, une mise à jour de la Stratégie wallonne de rénovation a estimé à environ 40% les économies d'énergie réalisables dans le secteur résidentiel d'ici 2050, tout en tablant, dans le secteur tertiaire, sur des bâtiments essentiellement neutres en carbone d'ici 2040.
- A Bruxelles, la Stratégie de rénovation du Gouvernement tablait encore et toujours, en début de législature, sur une division par 3 des besoins en chaleur d'ici 2050.

• ENJEUX POUR LE SECTEUR

- La généralisation des SER dans le bâtiment, non seulement en cas de construction neuve et de rénovation importante, mais également lors des remplacements de systèmes.
- Le déploiement d'une infrastructure de rechargement suffisante, dans les bâtiments aussi bien résidentiels que non résidentiels, pour permettre un développement rapide de l'électromobilité.

Performance énergétique des bâtiments

- **POSITIONNEMENT ET ACTIONS D'EDORA**

- Dans le cadre de l'élaboration des arrêtés d'exécution relatifs au décret wallon sur la PEB, EDORA continue de défendre :
 - des normes d'intégration des SER dans le bâtiment, non seulement en cas de construction neuve et de rénovation profonde, mais également lors des remplacements de systèmes,
 - un taux de remplacement accru des anciens systèmes de chauffage, assorti d'un calendrier de sortie progressif mais clair des systèmes de chauffage recourant aux combustibles fossiles,
 - une infrastructure de rechargement dès 5 places de stationnement dans les immeubles neufs et rénovés et plus de points de recharge dans les immeubles non résidentiels.
- En août 2021, EDORA a été invitée à participer à une Task Force du Ministre wallon de l'Energie concernant « la reconstruction des systèmes de chauffage et les travaux d'efficacité énergétique » dans les zones sinistrées par les inondations du mois de juillet, afin d'accompagner les citoyens concernés dans le choix des systèmes de chauffage transitoires et de remplacement les plus adéquats. EDORA a recommandé aux autorités de privilégier d'emblée les appareils recourant aux SER pour éviter tout lock-in des énergies fossiles et, à moyen et long termes, le déploiement de réseaux de chaleur et de chaufferies collectives ou cogénérations partout où la densité des besoins en chaleur le permet.
- Le Gouvernement bruxellois a récemment soumis au Conseil des Usagers un avant-projet d'ordonnance sur l'électromobilité visant le déploiement de plusieurs centaines de bornes de recharges publiques supplémentaires dans la Capitale. EDORA y a précisé qu'en marge des bornes de recharge privées sur emplacements privés et des bornes de recharge accessibles au public, il conviendrait de définir les conditions dans lesquelles une copropriété ou une communauté d'énergie ne disposant d'aucun emplacement de stationnement privé, pourrait néanmoins bénéficier, sur le domaine public, d'un accès privilégié à un emplacement destiné à la recharge de véhicules électriques.

Performance énergétique des bâtiments

- **PERSPECTIVES ET PLAN D'ACTION**

- Suivi des arrêtés d'exécution du décret wallon sur la PEB en ce qui concerne l'intégration des SER et des infrastructures de recharge dans le bâti.
- Dialogue constructif avec la Région de Bruxelles-Capitale concernant sa propre réglementation.
- Suivi des mesures relatives aux SER et aux bâtiments dans les Plans de relance post-Covid.



#Communication

- **Evènements**
 - Belgian Solar Day#3
 - Journée d'étude sur les réseaux de chaleur en RBC
- **Présence d'EDORA dans la presse**

Evènements

Troisième édition du Belgian Solar Day – 15 septembre 2021

• CONTEXTE

- La troisième édition du [Belgian Solar Day](#) (BSD) a été organisée par **EDORA, Becquerel Institute, ODE et Techlink** le 15 septembre 2021 à the EGG, Bruxelles.
- Cet évènement est considéré comme l'évènement **incontournable** pour les acteurs du secteur photovoltaïque belge.

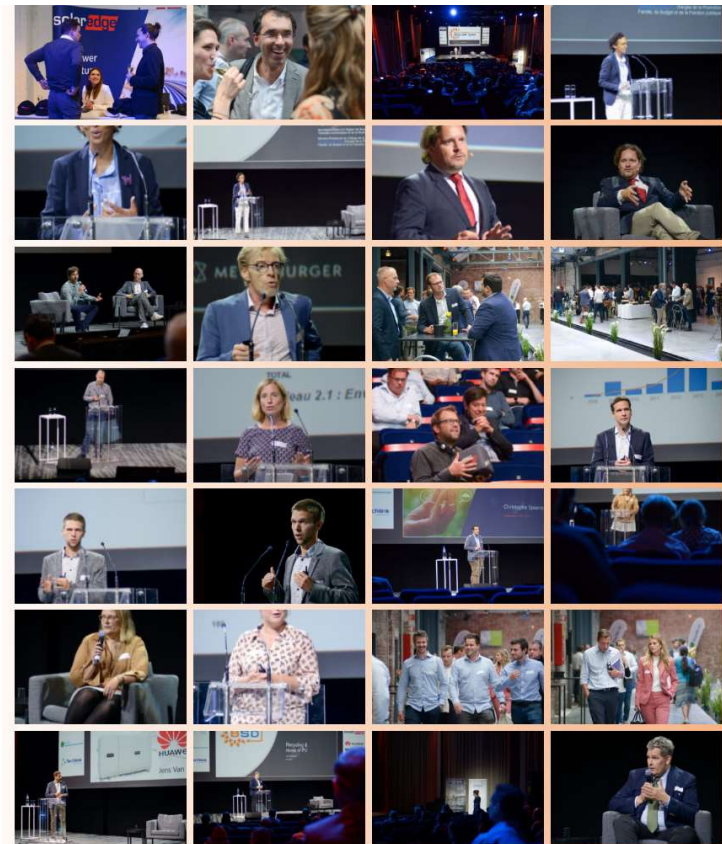
Focus sur la transition
énergétique

Ouverture par Barbara
Trachte

+ de 250
participants

• POSITIONNEMENT D'EDORA

- Lors du BSD, l'état des lieux du secteur PV au sein des différentes régions a été présenté. Le focus de cette troisième édition portait sur la place du PV en Belgique, dans le monde et sur le réseau.
- EDORA, aux côtés des organisateurs et partenaires de l'évènement, a rappelé l'importance du photovoltaïque dans la **transition énergétique**.



Evènements

Journée d'étude sur les réseaux de chaleur à Bruxelles – Mars 2022

• CONTEXTE

- Cette journée d'étude sur les réseaux de chaleur en RBC a été organisée par **EDORA**, le **Cluster TWEED** et **Warmtenetwerk Vlaanderen** le 21 mars 2022.
- Elle a permis de dresser un état des lieux complet du développement et des perspectives des réseaux de chaleur en Région de Bruxelles-Capitale, en s'appuyant sur les premières expériences récentes en la matière et sur les réseaux et master plans parfois très ambitieux déjà développés dans les deux autres régions du pays.

+ de 200
participants

Ouverture par le Ministre
Maron

• POSITIONNEMENT D'EDORA

- EDORA souligne la place prépondérante que les réseaux de chaleur devrait et pourrait occuper dans l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la région bruxelloise et appelle le Gouvernement bruxellois à se doter d'une véritable feuille de route en la matière.
- EDORA pointe, avec l'aide d'une série d'intervenants, les mesures juridiques, administratives et opérationnelles utiles pour concrétiser rapidement un maximum de projets de réseaux de chaleur conduisant à la décarbonation progressive de la chaleur consommée par le bâti bruxellois.



Présence d'EDORA dans la presse

Juin 2021 à juin 2022 :
33 citations dans la presse

→ 22 dans la presse écrite :

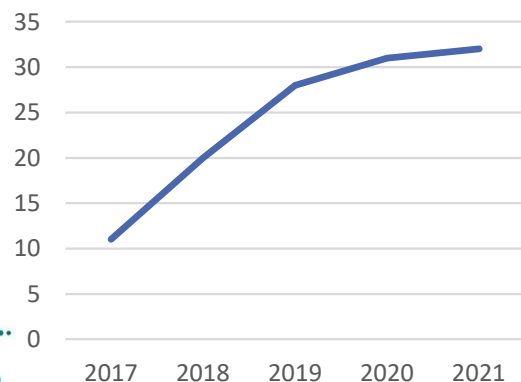
3 pour L'Echo, 4 pour Le Soir, 2 pour La Libre, 2 dans le Trends-Tendance, 3 dans L'Avenir, 5 pour Le Vif, 1 pour Belga, 1 pour Installation & Construction, 1 pour Moustique et 1 pour le site de la RTBF (en ligne).

→ 6 dans la presse audio-visuelle :

2 pour Canal-Z, 1 pour la RTL-TVI, 3 sur LN24,

→ 4 pour la radio :

1 pour la Première, 1 pour BEL-RTL, 1 pour Vivacité et 1 pour la VRT



La transition énergétique, c'est plus que des parcs éolien offshore



Ilse Tant, Chief Community Relations Officer chez Elia et Fawaz Al Bitar, directeur général d'EDORA, la fédération des énergies renouvelables.
23 avril 2021 11:50

Lorsqu'on évoque la production renouvelable d'électricité et son développement en Belgique, le potentiel offshore est généralement mis en avant. On peut le comprendre au vu du nombre de projets en discussion. Mais qu'en est-il du potentiel onshore? Et comment l'intégrer dans un réseau existant? La Boucle de l'Est, gérée par Elia et dont la deuxième phase est en cours, en est un parfait exemple. A terme, elle alimentera 100.000 ménages de la Province de Liège.



Le développement éolien wallon est en retard

La Vallonie accuse du retard dans son développement éolien. Et la « pas coller » qui pourrait aider à le rattraper se fait attendre.



Le gouvernement actuel peine à mettre en place une politique de transition énergétique. Les projets de loi en matière d'énergie, qui ont été déposés en 2019, n'ont pas encore été adoptés. Cela a entraîné un retard dans le développement de l'énergie éolienne en Wallonie. Le gouvernement actuel peine à mettre en place une politique de transition énergétique.

Une mise en œuvre après juin, dit le ministre Henry

Cinq ans ou plus pour avoir



La province de Liège a lancé un appel à projets pour la construction de parcs éoliens onshore. Les projets doivent être déposés avant le 31 mai 2022. Les projets retenus seront soumis à une étude d'impact et à une consultation publique. Les projets retenus seront soumis à une étude d'impact et à une consultation publique.

« Il faut favoriser ou même im



DECARIONS LE BÂTIMENT POUR RÉPONDRE À TROIS CRISES

Le bâtiment est un secteur clé pour la transition énergétique. Il faut donc agir sur trois axes : l'efficacité énergétique, la production d'énergie renouvelable et la résilience. Le bâtiment doit être conçu pour répondre à ces trois défis.

L'éolien wallon plus que jamais embourbé dans les procédures administratives



Selon Edora, 483 MW de permis éoliens octroyés sont bloqués au Conseil d'Etat. ©BELGA
Maxime Vande Weyer
09 février 2022 15:39

En 2021, 99 MW éoliens ont été installés en Wallonie (soit 34 mâts). Pour autant, la fédération du secteur, Edora, alerte à nouveau sur l'environnement réglementaire et



« On critique la Flandre, mais elle a prévu la fin du mazout et du gaz »

La Flandre a annoncé qu'elle va remplacer le mazout et le gaz par l'énergie renouvelable. Cela a entraîné une critique de la Flandre par la Wallonie. La Wallonie a répondu que elle a aussi prévu la fin du mazout et du gaz.



NUCLÉAIRE, LE JOUR J EST ARRIVÉ ?

Eolien: les objectifs wallons atteints qu'une fois seulement en dix ans (carte interactive)

La Wallonie a quasi atteint ses objectifs de production éolienne terrestre en 2021. Trente-quatre turbines ont été installées, représentant ensemble 99 mégawatts. Un résultat malgré tout insuffisant au regard du retard accumulé ces dernières années.



#Au jour le Jour

- **Le Conseil d'Administration**
- **L'équipe**
- **Représentation et mandats**
- **L'Energy Hub**
- **Nos membres**

Au jour le jour - Conseil d'Administration

-
- HELBIG Michel - Président
 - JACQUET Annabelle - Vice-Présidente
 - COULON Laurence – Trésorière
 - DE BOEVER Saartje
 - DE SCHAETZEN Miguel
 - DEMANDT Pieter
 - HOUTART Alex
 - LEBLANC Xavier
 - LESAFFER Filip
 - MASSON Gaëtan
 - MAT Pierre
 - MINGUET Laurent
 - THOUMSIN François
 - VAN VYVE Emmanuel
 - WILKIN Benjamin
- Le CA se compose de 15 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.
 - Le Conseil s'est réuni à 5 reprises entre juin 2021 et juin 2022 afin de guider les actions d'EDORA.
 - Les administrateurs assurent un lien très important avec l'équipe et les membres.
 - Suite à l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 juin 2021, le Conseil d'Administration est composé comme suit : voir tableau.
-

Au jour le jour – L'équipe

Fawaz AL BITAR

Directeur Général

En charge de la filière éolienne et de la politique énergétique

Cécile HENEFTE

Conseillère en charge des dossiers : biogaz, photovoltaïque et mécanismes de soutien

Eric MONAMI

Conseiller en charge des dossiers : biomasse, réseaux, chaleur verte, transports durables et intégration sectorielle

Géraldine NETHERCOTT

Chargée de communication et de la gestion des affiliations

Contact :

Rue Royale 146

1000 Bruxelles

Tél. : 02 511 88 08

info@edora.be

www.edora.be

Au jour le jour - Représentation et mandats

- Afin de représenter au mieux les intérêts du secteur renouvelable, EDORA est présente dans plusieurs organes consultatifs auprès desquels la fédération émet des avis sur diverses thématiques énergétiques.
- EDORA siège ainsi au Conseil Général de la CREG, au Conseil des Usagers de la Région de Bruxelles-Capitale, au Pôle Energie du Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie et participe activement au Users' Group d'ELIA qui traite de dossiers techniques relatifs aux réseaux.
- Outre son suivi politique et législatif des problématiques énergétiques à l'échelle belge et régionale, la fédération s'implique dans les dossiers européens au travers de ses affiliations auprès des fédérations européennes du secteur renouvelable, telles que :
 - [Wind Europe](#), l'association européenne de l'éolien
 - [SolarPower Europe](#), l'association européenne de l'industrie photovoltaïque
 - [Bioenergy Europe](#), l'association européenne de la biomasse-énergie
 - [EBA](#), l'association européenne du biogaz
 - [EREF](#), l'association européenne des renouvelables

L'Energy Hub

- EDORA a rejoint les 5ème et 6ème étages de l'Energy Hub fin 2018.
- Coordination : les membres de l'Energy Hub se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les priorités énergétiques du moment. Il s'agit d'échanges informels visant à accroître la connaissance mutuelle entre organisations sur des thèmes communs de travail.



Nos membres

